

## L'emploi saisonnier dans l'hôtellerie et la restauration

**Dominique Fournié**

Département Travail, emploi et professionnalisation, Céreq  
[fournie@cereq.fr](mailto:fournie@cereq.fr)

**Céreq**

10, place de la Joliette  
BP 21 321  
13 567 Marseille Cedex 02

Ce document est présenté sur le site du Céreq afin de favoriser la diffusion et la discussion de résultats de travaux d'études et de recherches. Il propose un état d'avancement provisoire d'une réflexion pouvant déboucher sur une publication. Les hypothèses et points de vue qu'il expose, de même que sa présentation et son titre, n'engagent pas le Céreq et sont de la responsabilité des auteurs.

**Septembre 2010**



## SYNTHÈSE

---

Ce document permet d'estimer et de caractériser l'emploi saisonnier dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Il répond à une demande faite par la branche, portée par l'observatoire du FAFIH (OPCA de l'hôtellerie, de la restauration et des activités connexes, hors restauration rapide) qui ne dispose d'aucune information quantitative d'ensemble sur ce sujet.

Les travaux ont été conduits à partir de l'exploitation de l'appariement des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2006 et 2007, la méthodologie s'inspirant de travaux menés par plusieurs Directions régionales de l'Insee sur ce thème de la saisonnalité.

Les DADS ne distinguent pas les postes de saisonniers en tant que tels, mais permettent d'en estimer le nombre en combinant des critères de durée et de date. Ainsi, en considérant que la saison d'hiver s'étend du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars et la saison d'été, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, les postes dits de « saisonniers » sont ceux dont les dates de début et de fin n'excèdent pas les limites de la saison.

Sur la base de cette définition, ce document présente, dans une première partie, une estimation nationale chiffrée de l'emploi saisonnier pour l'ensemble du secteur de l'hôtellerie-restauration et pour chacun de ses quatre sous-secteurs : la restauration traditionnelle et les traiteurs, les hôtels-restaurants, les cafés, tabacs et discothèques et la restauration collective.

En 2007, parmi les 1 611 600 postes rémunérés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, on dénombre 101 400 postes de saisonniers pour l'hiver 2006-2007 et 301 200 postes de saisonniers pour l'été 2007. C'est dans la restauration traditionnelle et les traiteurs que le recours aux postes de saisonniers est le plus important (58 000 en hiver, 179 000 en été). Viennent ensuite les hôtels-restaurants (23 600 postes de saisonniers en hiver, 78 500 en été), puis la restauration collective (13 400 postes de saisonniers en hiver, 23 000 en été) et enfin les cafés, tabacs et discothèques (6 400 postes de saisonniers en hiver, 20 100 en été).

La deuxième partie s'attache à caractériser les postes de saisonniers à partir des variables disponibles dans la source : sexe, âge, type d'emploi, catégorie socioprofessionnelle, temps de travail, taille de l'établissement employeur. Ces postes présentent des caractéristiques tout à fait spécifiques par rapport à l'ensemble des postes de l'hôtellerie-restauration. On repère également des spécificités propres à chacune des saisons. Ainsi les postes de saisonniers, d'hiver comme d'été, sont occupés par des jeunes, voire de très jeunes salariés. Si la saisonnalité concerne tous les niveaux de qualification, elle porte surtout sur les postes d'employés, et particulièrement l'été. Les caractéristiques des postes de saisonniers sont également déclinées au niveau régional.



## SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. ESTIMATION DE L'EMPLOI SAISONNIER DANS L'HÔTELLERIE- RESTAURATION .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. L'emploi saisonnier au niveau national .....</b>	<b>7</b>
<b>1.2. Le poids de l'emploi saisonnier en région .....</b>	<b>8</b>
<b>1.3. Répartition régionale de l'emploi saisonnier .....</b>	<b>9</b>
<b>2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SAISONNIER DANS L'HÔTELLERIE- RESTAURATION .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1. Les caractéristiques nationales .....</b>	<b>12</b>
2.1.1. Répartition hommes/femmes .....	12
2.1.2. Structure par âge .....	13
2.1.3. Type d'emploi .....	14
2.1.4. Qualification des postes .....	14
2.1.5. Durée du travail.....	15
2.1.6. Taille de l'établissement employeur .....	17
<b>2.2. Les caractéristiques régionales .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>21</b>

## Avertissement

Tous les chiffres présentés dans ce document sont issus d'une exploitation des DADS (Déclarations annuelles de données sociales). Ils incluent l'ensemble des postes (annexes et non annexes) rémunérés dans le secteur privé. Les postes rémunérés par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements hospitaliers sont exclus des traitements. Les postes d'intérimaire sont rattachés au secteur du travail temporaire (code 745B de la NAF 2003) et ne sont pas comptabilisés dans les effectifs du champ couvert par l'étude.

Les données de cadrage sur l'hôtellerie-restauration présentées en annexe (tableaux 1.1 à 1.8) sont issues d'une exploitation des DADS 2007, disponibles en ligne sur le site de l'Insee, déclinées en NES 36 (nomenclature économique de synthèse en 36 postes). Le secteur des hôtels et restaurants dans cette nomenclature (code P1) inclut la restauration rapide.

Les données relatives au « champ FAFIH » en 2007 sont également issues des DADS mais ont fait l'objet d'une commande spécifique adressée à l'Insee pour la réalisation de cette étude. Elles se limitent donc bien au champ de l'hôtellerie-restauration, hors restauration rapide. Elles sont déclinées par secteurs définis comme suit :

**la restauration traditionnelle et les traiteurs**, regroupant la restauration de type traditionnel (NAF 55.3A) et les traiteurs et organisation de réceptions (NAF 55.5D) ;

**les hôtels-restaurants**, regroupant les hôtels touristiques avec restaurant (NAF 55.1A), les hôtels touristiques sans restaurant (NAF 55.1C) et autres hôtels (NAF 55.1E) ;

**les cafés, tabacs et discothèques**, regroupant les cafés et tabacs (NAF 55.4A), les débits de boissons (NAF 55.4B) et les discothèques (NAF 55.4C) ;

**la restauration collective**, regroupant les cantines et restaurants d'entreprises (NAF 55.5A) et la restauration collective sous contrat (NAF 55.5C).

Ce regroupement de codes NAF a été établi conjointement avec l'Observatoire afin de travailler sur des sous groupes suffisamment nombreux pour éviter tout risque de perte d'information lié au secret statistique. Dans une étape préalable de faisabilité de l'étude (avril 2009), une commande à l'Insee avait révélé beaucoup de secret statistique dans la déclinaison régionale des données par code NAF.

Les données descriptives des postes de la saison d'hiver (qui ont débuté au plus tôt le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et fini au plus tard le 31 mars 2007) et des postes sur la saison d'été (qui ont débuté au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2007 et fini au plus tard le 30 septembre 2007) sont issues de la commande spécifique établie sur la base d'un appariement des DADS 2006 et 2007.

## INTRODUCTION

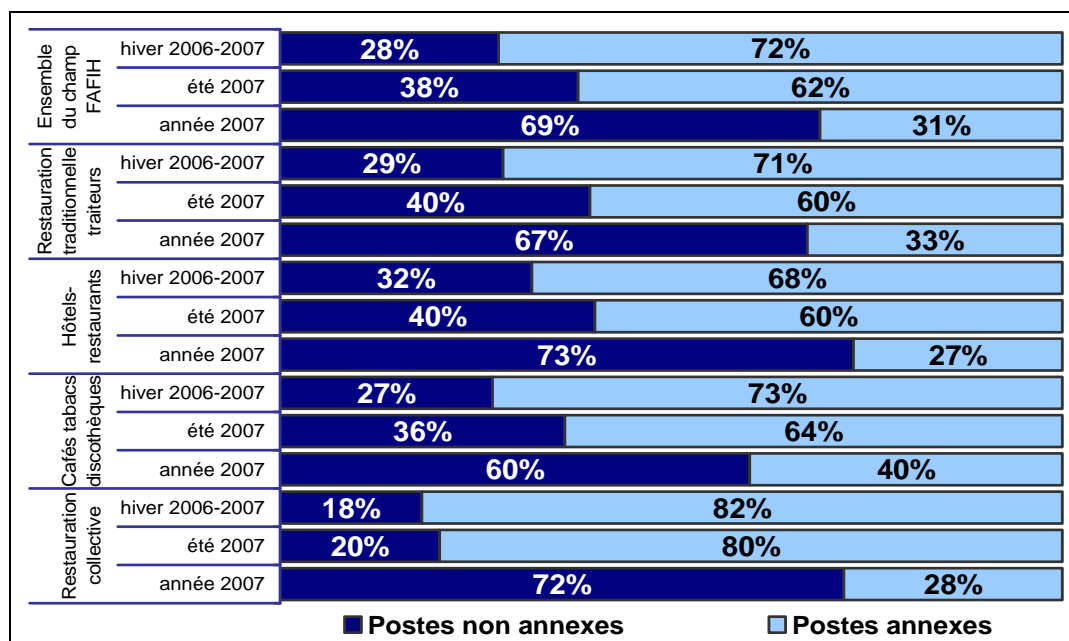
En 2007, 1 611 600 postes ont été rémunérés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration couvert par le FAFIH. Plus de la moitié des postes (54 %) se concentre dans la restauration traditionnelle et les traiteurs. L'hôtellerie en regroupe plus du quart (27 %). Vient ensuite la restauration collective qui rémunère 12 % des postes. Le secteur des Cafés, tabacs et discothèques ne pèse que pour 7 % dans cet ensemble.

Ce volume de postes inclut les postes annexes au sens de la DADS. Ces postes se distinguent des postes non annexes (ou « vrais emplois ») parce qu'ils présentent des caractéristiques en termes de rémunération et de volume de travail en deçà de certains seuils<sup>1</sup>.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée.

Graphique 1

### Répartition des postes par type selon le secteur et la saison



Source : DADS 2006-2007

Champ : ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)

Traitement Céreq

Sur l'ensemble de l'année 2007, près du tiers (31 %) des postes du secteur de l'hôtellerie-restauration est annexe. Ce chiffre révèle l'importance d'une activité parcellaire dans le secteur, dont la saisonnalité est une composante.

<sup>1</sup> Dans les DADS, un poste est considéré comme non annexe si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels, ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

De fait, cette même part, observée sur une saison, est particulièrement élevée, quasiment inversement proportionnelle à celle observée pour l'ensemble de l'année (cf. graphique 1) : elle avoisine les deux tiers en été et les trois quarts en hiver.

Ce résultat s'observe dans toutes les activités de l'hôtellerie-restauration. Il est particulièrement marqué dans la restauration collective où, été comme hiver, la part des postes annexes dépasse 80 %. Quel que soit le secteur, le poids des postes annexes est plus élevé en hiver qu'en été.

### **La source DADS**

La DADS (Déclaration annuelle de données sociales) est une source administrative destinée à différentes administrations sociales et fiscales (URSSAF, caisses d'assurance maladie, Unédic, Direction générale des finances publiques, ...). En ce sens, elle est dotée d'une grande fiabilité. Toutefois, les informations collectées sont assez restreintes, l'objectif de la source n'étant pas, au départ, l'analyse statistique.

L'Insee est destinataire officiel de la source dans le but d'élaborer des statistiques sur l'emploi et les salaires. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés.

L'exploitation statistique de la DADS permet une analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, rémunération, ...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, qualification, ...) et de l'employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille, ...).

L'exploitation des DADS est soumise au secret statistique, ce qui interdit de travailler à des niveaux de détail trop fins. En outre, l'accès à la source est fortement réglementé. L'Insee fournit des tableaux (via des produits sur mesure payant) où le nombre de variables à croiser est limité à trois.



# 1. ESTIMATION DE L'EMPLOI SAISONNIER DANS L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

---

Repérer l'emploi saisonnier n'est pas automatique puisque ce statut n'est pas repéré en tant que tel dans les déclarations des employeurs. Pour pouvoir estimer ce phénomène, nous avons opté pour des critères qui combinent durée des postes et période d'emploi sur l'année. Ainsi, la saison d'hiver s'étend du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars ; la saison d'été, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre. Les postes dits « saisonniers » sont ceux dont le début et la fin n'excèdent pas les limites de la saison.

Dans les DADS, chaque poste est repéré par ses dates de début et de fin de rémunération, assorties notamment du nombre de jours de paie et du nombre d'heures salariées. En travaillant sur deux DADS consécutives – puisque la saison d'hiver empiète sur deux années civiles – on peut dénombrer les postes circonscrits à une saison donnée. Cette méthode permet de proposer une estimation du nombre de postes de saisonniers d'hiver<sup>2</sup> et du nombre de postes de saisonniers d'été<sup>3</sup>.

## 1.1. L'emploi saisonnier au niveau national

Ainsi défini, le nombre de postes de saisonniers dans l'hôtellerie-restauration s'élève à :

**101 400** pour l'hiver 2006-2007 ;

**301 200** pour l'été 2007.

Ils se répartissent comme présenté dans le tableau ci-dessous :

**Estimation du nombre de postes de saisonniers**

	Nombre de postes rémunérés en :					
	Hiver 2006-2007		Été 2007		2007	
Restauration traditionnelle, traiteurs	58 000	57%	179 600	60%	877 100	54%
Hôtels-restaurants	23 600	23%	78 500	26%	428 600	27%
Cafés, tabacs, discothèques	6 400	6%	20 100	7%	112 900	7%
Restauration collective	13 400	13%	23 000	8%	193 000	12%
<b>Ensemble FAFIH</b>	<b>101 400</b>	<b>100%</b>	<b>301 200</b>	<b>100%</b>	<b>1 611 600</b>	<b>100%</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH) – Traitement Céreq

La saison d'été est génératrice de plus d'emplois que celle d'hiver puisqu'on compte 1 poste d'hiver pour 3 postes d'été. Toutefois, si on tient compte de l'amplitude des saisons, en rapportant le nombre de postes au nombre de jours potentiellement travaillés (183 jours pour l'été contre 121 pour l'hiver), ce ratio s'atténue passant de 1 poste d'hiver pour 2 postes d'été.

---

<sup>2</sup> Postes qui ont débuté au plus tôt le 1er décembre 2006 et fini au plus tard le 31 mars 2007.

<sup>3</sup> Postes qui ont débuté au plus tôt le 1er avril 2007 et fini au plus tard le 30 septembre 2007.

C'est dans la restauration traditionnelle et les traiteurs que le recours aux postes de saisonniers est le plus important en valeur absolue bien sûr, mais aussi en valeur relative. Si ce secteur rémunère 54 % des postes sur l'année, il rémunère 57 % des postes sur la saison d'hiver et 60 % sur la saison d'été.

En revanche, les saisonniers d'été de la restauration collective sont proportionnellement moins nombreux : ils représentent 8 % des postes rémunérés en été contre 12 % sur l'ensemble de l'année.

Le ratio de 1 poste d'hiver pour 3 postes d'été s'observe dans tous les secteurs de l'hôtellerie-restauration à l'exception de la restauration collective où il est inférieur à 2.

## 1.2. Le poids de l'emploi saisonnier en région

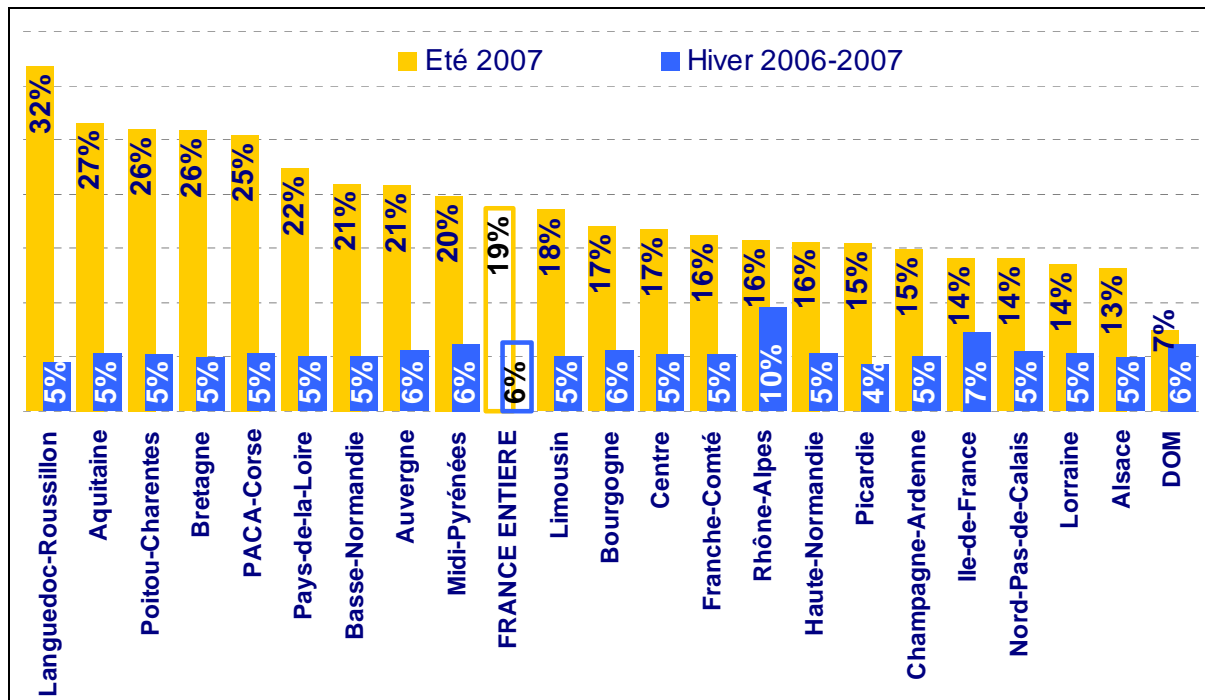
A l'échelle du territoire français, les saisonniers de l'été 2007 « pèsent » pour 19 % dans l'ensemble des postes rémunérés dans l'année (cf. graphique 2). Ce taux d'emploi saisonnier varie fortement d'une région à l'autre : de 7 % dans les DOM, il passe à 32 % en Languedoc-Roussillon.

Les régions où le poids de la saison d'été est le plus important sont les régions touristiques du littoral.

Le poids des saisonniers d'hiver<sup>4</sup> est moindre, on l'a vu. Ce chiffre connaît en outre peu de variations territoriales : de 4 % en Picardie à 7 % en Ile-de-France, il culmine à 10 % en Rhône-Alpes.

Graphique 2

Poids des postes saisonniers dans l'ensemble des postes rémunérés en 2007 par région



Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH) – Traitement Céreq

<sup>4</sup> Cet indicateur n'a qu'une valeur comparative. Les postes saisonniers d'hiver empiètent en effet sur deux années et ne peuvent être, en toute rigueur, rapportés qu'aux seuls postes de 2007.

### **1.3. Répartition régionale de l'emploi saisonnier**

Cinq régions concentrent 60 % des effectifs de l'hôtellerie-restauration en 2007. Avec 28 % des postes rémunérés dans l'année, l'Ile-de-France arrive largement en tête suivie de la région PACA-Corse et de Rhône-Alpes qui regroupent chacune 11 % des postes (*cf.* graphique 3), puis de l'Aquitaine et la Bretagne avec 5 % des postes.

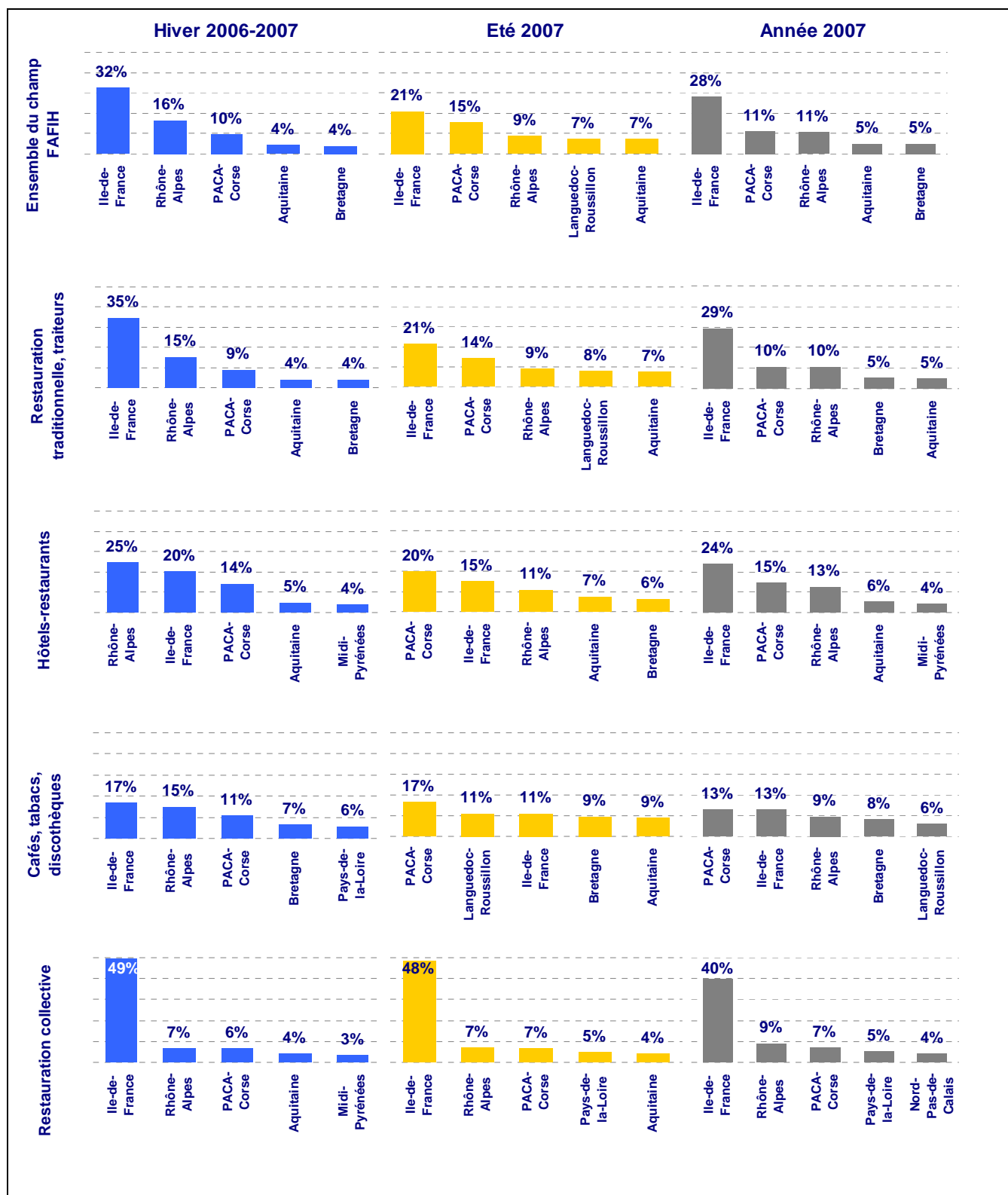
En été, cinq régions concentrent également 60 % des postes. Le Languedoc-Roussillon fait son entrée dans le groupe de tête, devant l'Aquitaine, la Bretagne arrivant juste derrière. Le poids de l'Ile-de-France reste le plus élevé (21 %), mais est plus faible que sur l'ensemble de l'année, tandis que celui de la région PACA-Corse se renforce (15 %).

En hiver, la concentration est plus forte puisque les cinq régions en tête au classement annuel, regroupent 68 % des postes de cette saison. Le poids de l'Ile-de-France se trouve renforcé (32 %), et Rhône-Alpes passe devant la région PACA-Corse, en totalisant 16 % des postes de saisonniers d'hiver.

Les mêmes constats peuvent être faits sur le secteur de la restauration traditionnelle et des traiteurs. Ce secteur représente plus de la moitié des postes de l'hôtellerie-restauration. Ses caractéristiques impactent donc beaucoup les caractéristiques d'ensemble.

Graphique 3

Répartition régionale des postes selon le secteur et la saison



Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)  
 Traitement Céréq

Les constats sont un peu différents dans les autres secteurs, même si les trois régions en tête de classement (Ile-de-France, Paca-Corse et Rhône-Alpes) se retrouvent partout et à toutes saisons, à l'exception de des cafés, tabacs et discothèques où, en été, le Languedoc-Roussillon arrive en 2<sup>ème</sup> position.

Dans le secteur hôtelier, la concentration des effectifs est du même ordre que dans l'ensemble. Mais en hiver, la région Rhône-Alpes, avec 25 % des postes, détrône à l'Ile-de-France et, en été, la région PACA-Corse se place en tête avec 20 % des postes.

Dans le secteur des cafés, tabacs et discothèques, la concentration des postes est plus diluée. Les cinq premières régions ne concentrent que 49 % des postes en 2007, 54 % en hiver et 57 % en été. C'est le seul secteur où la concentration des saisonniers est plus forte en été qu'en hiver.

En revanche, dans la restauration collective, la concentration est particulièrement forte. L'Ile-de-France regroupe en effet 40 % des postes annuels et près de 50 % en saison, hiver comme été.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SAISONNIER DANS L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

Les informations contenues dans les DADS font apparaître que les postes de saisonniers présentent des caractéristiques spécifiques par rapport à l'ensemble des postes rémunérés dans l'année.

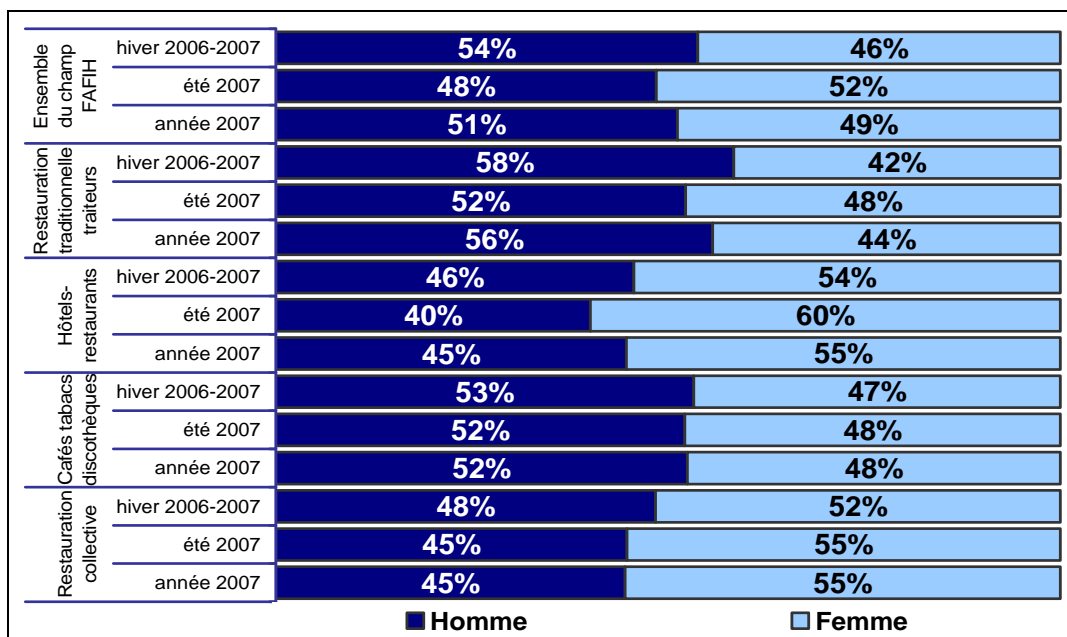
### 2.1. Les caractéristiques nationales

#### 2.1.1. Répartition hommes/femmes

Comparativement à l'année 2007, où 51 % des postes rémunérés sont occupés par des hommes (graphique 4), les postes de saisonniers d'hiver sont plus masculinisés, puisque c'est le cas de 54 % d'entre eux. Ce résultat se vérifie quelque soit le secteur d'activité au sein de l'hôtellerie-restauration. En revanche, les postes de saisonniers d'été sont plus féminisés que l'ensemble des postes de l'année, en particulier pour ce qui est de la restauration traditionnelle et des traiteurs, ou encore des hôtels.

Graphique 4

Répartition des postes par sexe selon le secteur et la saison



Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH) – Traitement Céreq

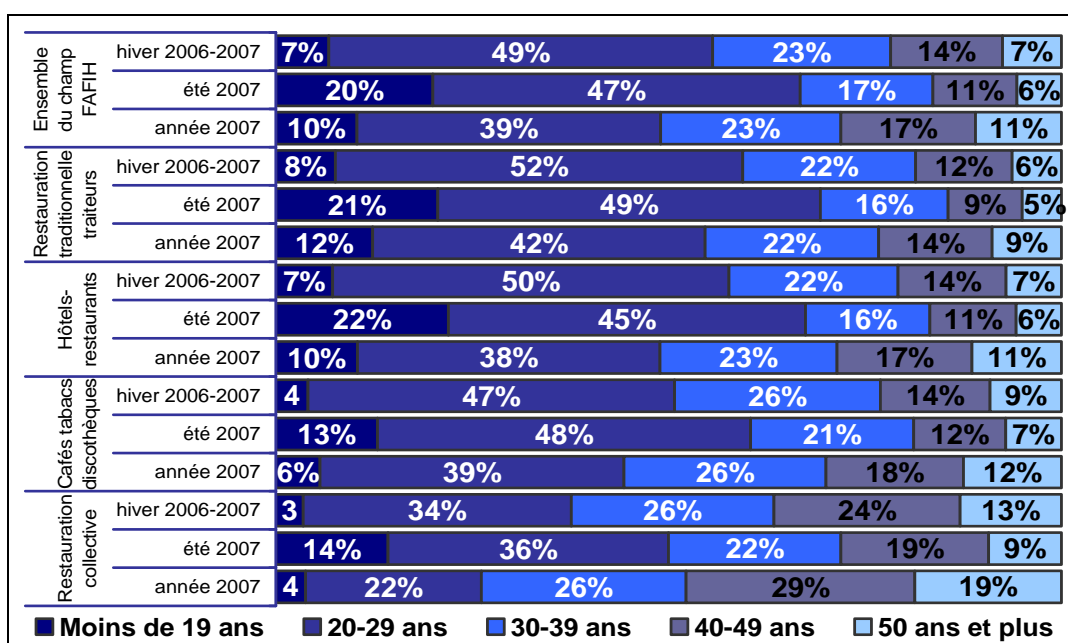
### 2.1.2. Structure par âge

Les postes de saisonniers, d'hiver comme d'été, sont occupés par des jeunes, voire de très jeunes salariés (cf. graphique 5). Quels que soient le secteur et la saison, la part des postes occupés par des salariés âgés de 20 à 29 ans est de 7 à 12 points supérieure à celle observée sur l'ensemble de l'année.

Particularité de la saison d'été, la part des postes occupés par des jeunes de moins de 20 ans est particulièrement élevée (de 13 % dans les cafés, tabacs et discothèque à 22 % dans les hôtels-restaurants), de 7 à 12 points supérieure aux données annuelles. En hiver, en revanche, la part de postes occupés par de très jeunes gens est moindre, systématiquement inférieure à celle observée sur l'ensemble de l'année.

Graphique 5

#### Répartition des postes par tranche d'âge selon le secteur et la saison



Source : DADS 2006-2007

Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)

Traitement Céreq

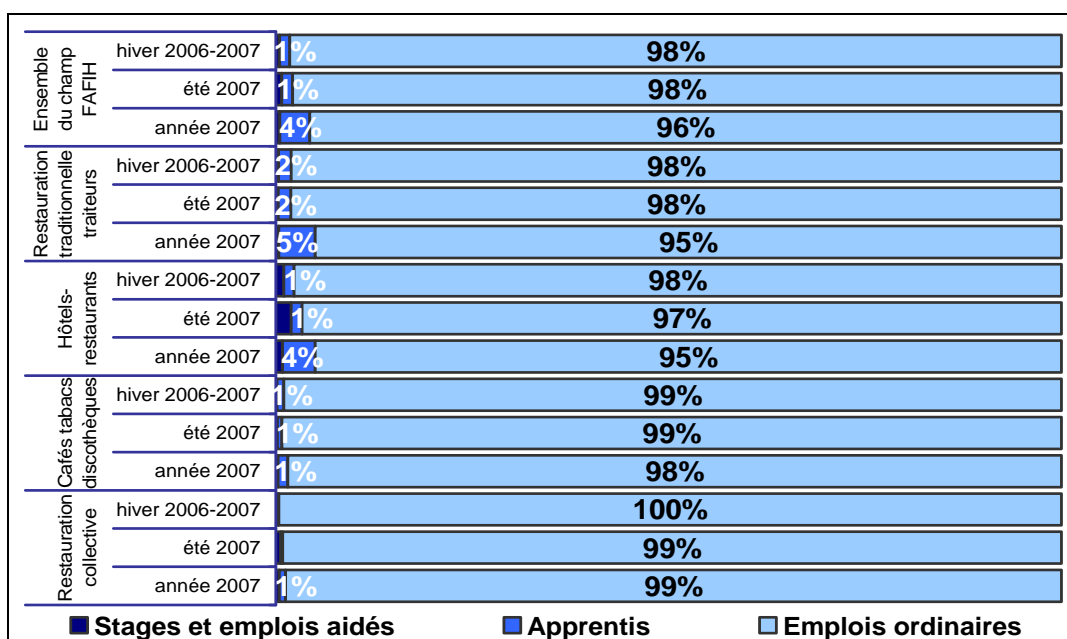
### 2.1.3. Type d'emploi

Cette variable permet de distinguer les « emplois ordinaires » (CDD, CDI) des autres formes d'emploi (apprentissage, contrats aidés et stages). Il apparaît clairement que la quasi-totalité des postes correspondent à des emplois ordinaires (cf. graphique 6).

L'apprentissage est significativement présent dans la restauration traditionnelle et les traiteurs ainsi que dans le secteur hôtelier sur l'année 2007. Mais cette variable n'apparaît pas pertinente pour caractériser l'emploi saisonnier.

Graphique 6

#### Répartition des postes par type d'emploi selon le secteur et la saison



Source : DADS 2006-2007

Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)

Traitement Céreq

### 2.1.4. Qualification des postes

Dans les DADS, la qualification des postes est codée selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles – PCS – à deux chiffres (catégories socioprofessionnelles). Pour limiter les risques de perte d'informations liés au secret statistique, et compte tenu du fait qu'à ce niveau d'agrégation, la nomenclature PCS n'apporte aucune information intéressante sur les professions de l'hôtellerie-restauration, les données commandées l'ont été à un niveau très agrégé (en 4 postes)<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Dans les DADS, la profession (niveau le plus détaillé de la nomenclature PCS) n'est codée que dans les établissements de plus de 20 salariés. Dans un secteur comme l'hôtellerie-restauration, très fortement structuré par de petits établissements, mobiliser cette information ne présente pas d'intérêt.

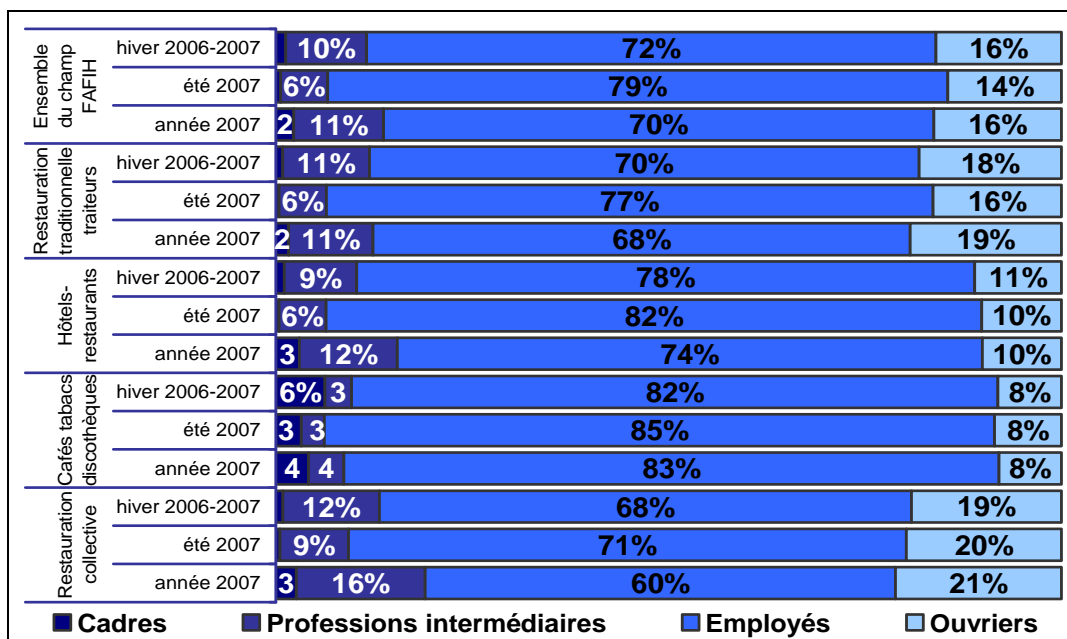


On trouve des postes de saisonniers à tous les niveaux de qualification (*cf.* graphique 7) même si, au niveau cadre<sup>6</sup>, leur part, déjà faible sur l'ensemble des postes annuels, est très réduite. Quelque soit la saison, la part des postes d'employés est supérieure à celle, déjà importante, observée dans l'année.

Ce résultat est particulièrement marqué pour la saison d'été, où la part des postes d'employés de l'hôtellerie-restauration est de 9 points supérieure à la part annuelle. Au niveau des secteurs d'activité, c'est dans la restauration collective que ce résultat est le plus net. A l'opposé, il est très peu marqué dans les cafés, tabacs et discothèques.

Graphique 7

**Répartition des postes par catégorie socioprofessionnelle selon le secteur et la saison**



Source : DADS 2006-2007

Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)

Traitement Céreq

**2.1.5. Durée du travail**

Les DADS permettent de distinguer les temps complets des temps partiels, des faibles temps partiels et des travailleurs à domicile et très accessoirement (dans moins de 2 % des cas) des postes à condition d'emploi mixte à dominante temps complet ou non temps complet. Mais on se limite généralement à distinguer les postes à temps complet des autres (postes à temps non complet).

Le clivage entre les postes saisonniers et l'ensemble des postes au regard du temps de travail (graphique 8) est faible. Tous types de postes confondus, annexes et non annexes, la part des postes à temps partiel sur la saison d'hiver est identique ou proche de celle observée sur l'ensemble de l'année. Sur la saison d'été, elle est supérieure, dans des proportions toutefois limitées. La seule exception à ce schéma d'ensemble concerne le secteur des cafés, tabacs et discothèques, où les temps complets sont proportionnellement plus nombreux en été que sur l'année.

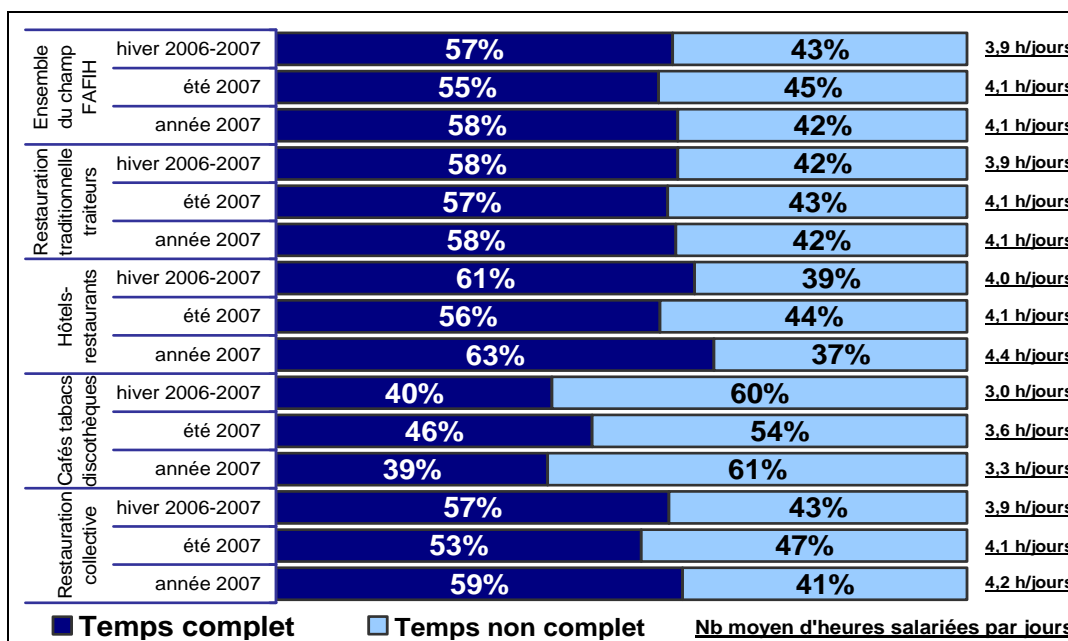
<sup>6</sup> La catégorie « cadre » inclut les exploitants ou chef d'entreprises salariés.

La part des temps partiels dans le secteur peut paraître élevée. Mais le fait de garder tous les postes, annexes et non annexes, dans l'exploitation des données explique en partie ce résultat. Le calcul de ce même indicateur sur le secteur des hôtels et restaurants au sens de la nomenclature NES 36 (qui inclut la restauration rapide) donne une idée de l'impact des postes annexes sur ce type de variable : la part des temps partiels dans ce secteur est de 45 % sur l'ensemble des postes ; elle chute de 10 points si on se limite aux postes non annexes (35 %).

Le nombre moyen d'heures salariées par jours (cf. graphique 8) est faible et varie peu d'une saison à l'autre, excepté dans le secteur des cafés, tabacs et discothèques où ce nombre est nettement plus élevé en été qu'en hiver, corroborant le résultat observé au paragraphe précédent. C'est toutefois dans ce secteur que la durée journalière de travail est la plus faible que ce soit en saison ou en moyenne annuelle. C'est dans les hôtels-restaurants qu'elle est la plus élevée, proche toutefois de celle observée dans les autres secteurs de l'hôtellerie-restauration.

Graphique 8

**Répartition des postes par temps de travail selon le secteur et la saison**



Source : DADS 2006-2007

Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)

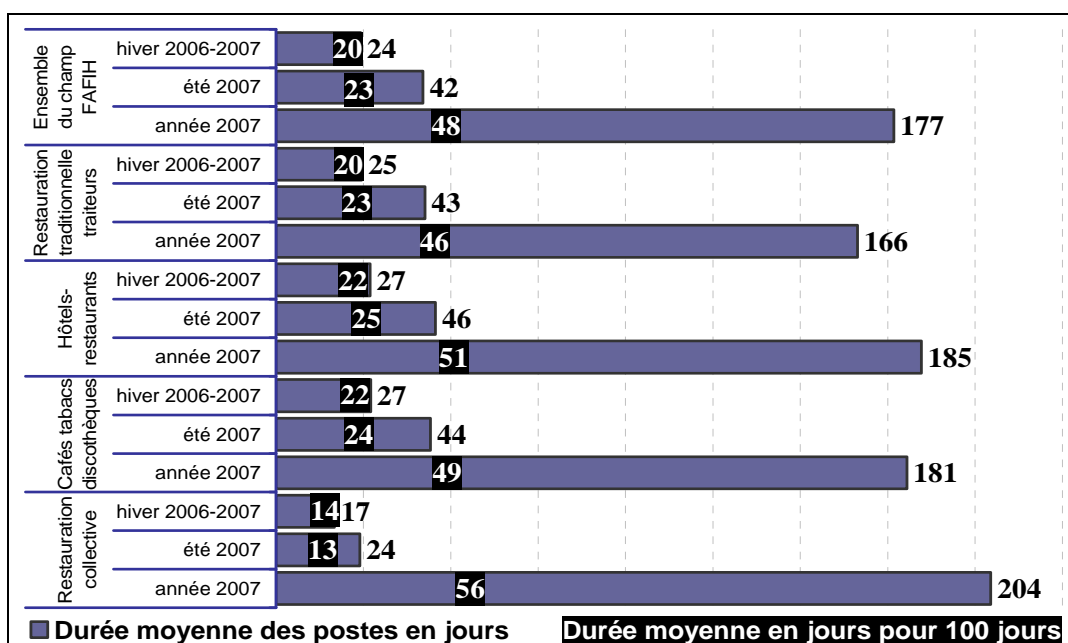
Traitement Céréq

Quant à la durée moyenne des postes, mesurée en jours, elle est logiquement plus faible en hiver qu'en été (cf. graphique 9). Si on calcule ce même indicateur au prorata du nombre de jours potentiellement travaillés sur la saison, les écarts se réduisent mais restent légèrement en faveur de la saison d'été, sauf dans la restauration collective.

C'est dans ce secteur que les contrats saisonniers sont les plus courts alors même qu'en moyenne annuelle, c'est là qu'ils sont les plus longs.

Graphique 9 :

**Durée moyenne des postes (en jours) selon le secteur et la saison**



Source : DADS 2006-2007

Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)

Traitement Céreq

Durée moyenne en jours pour 100 jours : durée calculée au prorata du nombre de jours potentiellement travaillés (121 pour l'hiver, 183 jours pour l'été, 365 pour l'année 2007)

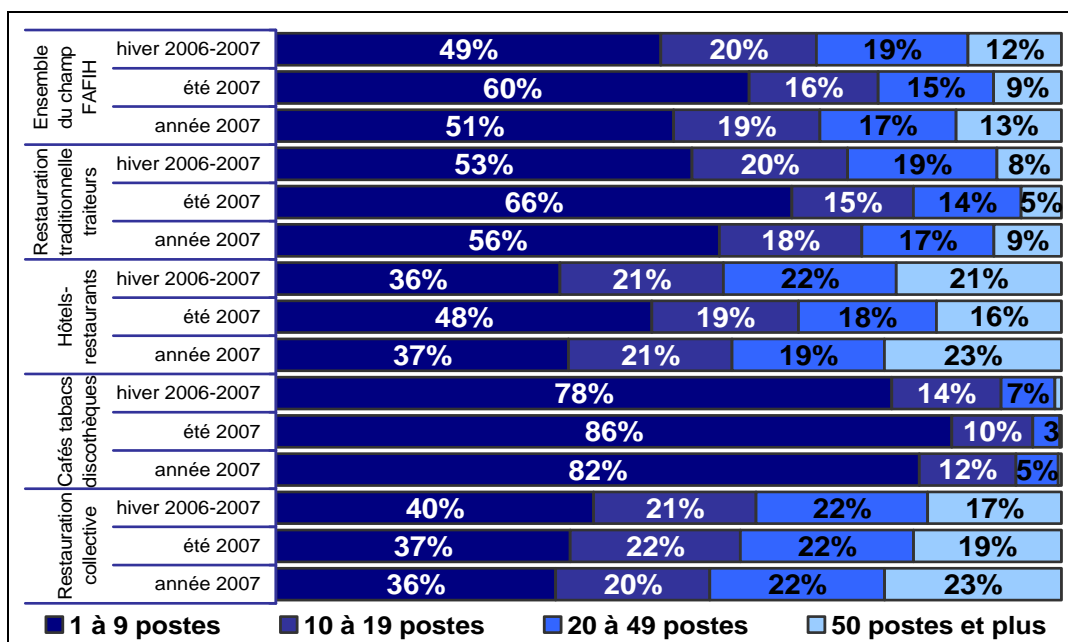
**2.1.6. Taille de l'établissement employeur**

La répartition des postes selon la taille de l'établissement employeur<sup>7</sup> durant la saison d'hiver est assez conforme à celle observée sur l'ensemble de l'année (cf. graphique 10). Les différences sont plus marquées pour la saison d'été : la part des postes de saisonniers rémunérés dans des petits établissements est très supérieure à celle observée dans l'année, excepté dans la restauration collective.

<sup>7</sup> La tranche d'effectif de l'établissement est calculée à partir du nombre de postes non annexes au 31 décembre.

Graphique 10

Répartition des postes par tranches de taille de l'établissement employeur selon le secteur et la saison



Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH) – Traitement Céreq

## 2.2. Les caractéristiques régionales

Les caractéristiques des postes de saisonniers peuvent être déclinées au niveau régional. Le graphique 11 permet de visualiser la dispersion régionale des principaux indicateurs disponibles dans la source DADS. Nous avons choisi de représenter pour chaque saison, ainsi qu'en référence annuelle, et pour chaque secteur de l'hôtellerie-restauration les indicateurs suivants :

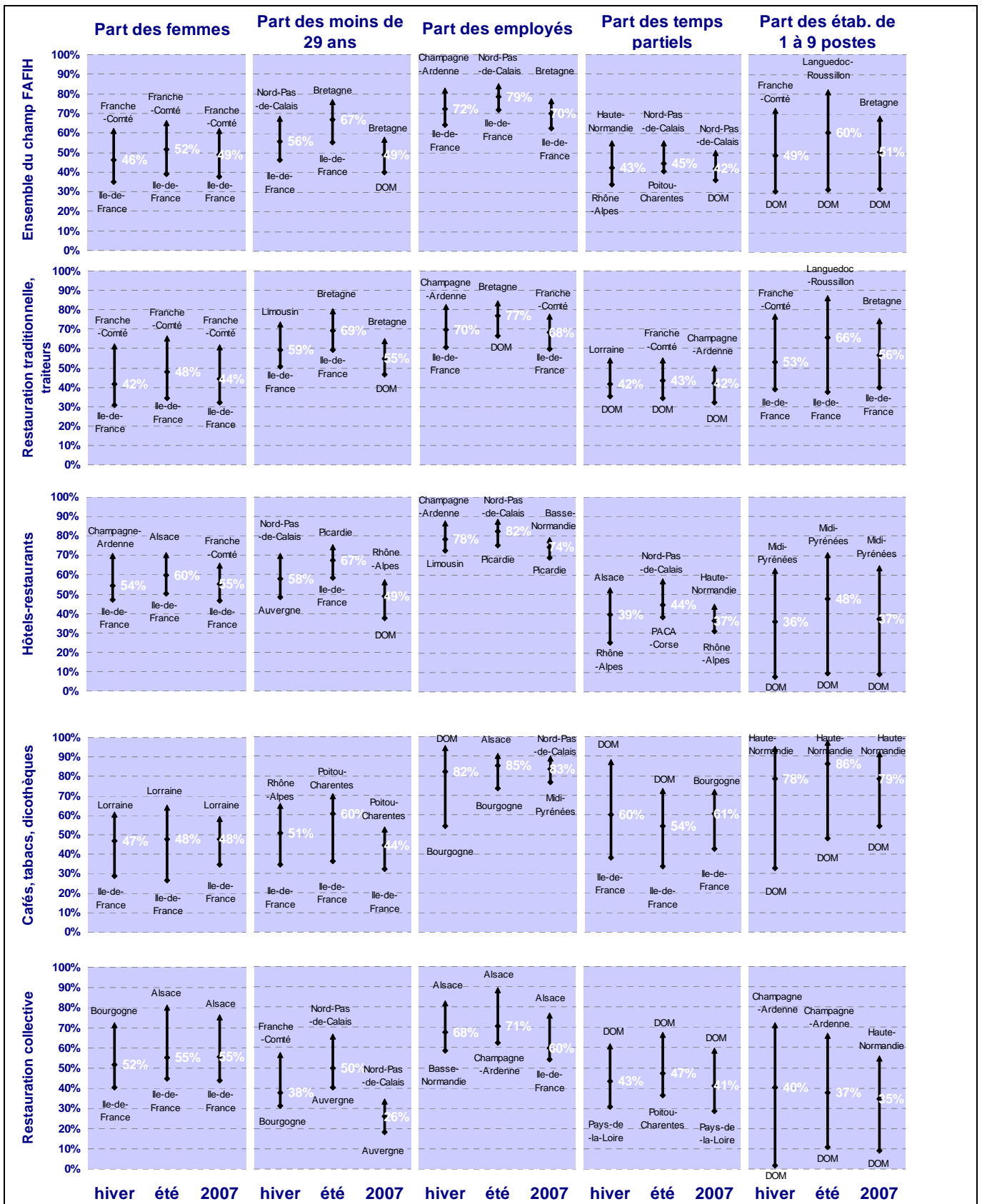
- la part des postes occupés par des femmes parmi l'ensemble des postes rémunérés une saison et dans un secteur donnés ;
- la part des moins de 29 ans ;
- la part des employés ;
- la part des temps partiel ;
- la part des postes dans des très petits établissements (1 à 9 postes).

Pour chacun de ces indicateurs, l'amplitude, la valeur France entière, la région où la part est la plus élevée et celle où la part est la plus basse sont représentées. Ainsi, par exemple, la part des postes occupés par des femmes parmi l'ensemble des postes rémunérés en hiver est de 46 % au niveau national et varie de 35 % en Ile-de-France à 61 % en Franche-Comté<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Le détail des chiffres est fourni en annexe.

Graphique 11

Principales caractéristiques régionales de l'emploi saisonnier



▲ région où la part est la plus élevée ; valeur France entière ; ♦ région où la part est la plus basse.

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH) – Traitement Céreq

Le premier constat est celui d'une forte variabilité régionale de ces indicateurs. Cette variabilité est particulièrement marquée en ce qui concerne la part des postes dans des très petits établissements. Elle est moindre au regard de la part des postes occupés par des salariés de moins de 29 ans et, surtout, de la part des postes relevant de la catégorie « employé ».

Du point de vue sectoriel, les disparités régionales semblent plus marquées dans le secteur des cafés, tabacs et discothèques, ainsi que dans celui de la restauration collective. C'est dans le secteur hôtelier que les indicateurs sont les plus homogènes.

## ANNEXES

---

### **Données de cadrage sur l'hôtellerie-restauration**

Tableau 1.1 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par type selon le secteur d'activité.....	25
Tableau 1.2 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par sexe selon le secteur d'activité.....	26
Tableau 1.3 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par tranche d'âge selon le secteur d'activité .....	27
Tableau 1.4 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par type d'emploi selon le secteur d'activité.....	28
Tableau 1.5 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par catégorie socioprofessionnelle selon le secteur d'activité.....	29
Tableau 1.6 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par temps de travail selon le secteur d'activité .....	30
Tableau 1.7 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par taille de l'établissement employeur selon le secteur d'activité.....	31
Tableau 1.8 : Poids du FAFIH dans l'emploi régional et répartition régionale des postes rémunérés en 2007 .....	32

### **Tableaux sur les caractéristiques nationales des postes saisonniers**

Tableau 2.1 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans l'hôtellerie-restauration .....	33
Tableau 2.2 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans la restauration traditionnelle et les traiteurs.....	34
Tableau 2.3 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans les hôtels-restaurants .....	35
Tableau 2.4 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans les cafés, tabacs et discothèques.....	36
Tableau 2.5 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans la restauration collective.....	37
Tableau 2.6 : Durée de paie (en jours) et nombres d'heures salariées selon le type de poste par secteur et saison .....	38
Tableau 2.6 (suite) : Durée de paie (en jours) et nombres d'heures salariées selon le type de poste par secteur et saison .....	39

### **Tableaux sur les caractéristiques régionales des postes saisonniers**

Tableau 3.1 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans l'hôtellerie-restauration (champ couvert par le FAFIH) .....	40
Tableau 3.2 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans la restauration traditionnelle et les traiteurs.....	41
Tableau 3.3 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans les hôtels-restaurants .....	42
Tableau 3.4 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans les cafés, tabacs et discothèques.....	43
Tableau 3.5 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans la restauration collective .....	44

### **Tableaux sur la durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par régions**

Tableau 4.1 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH) .....	45
---	----

Tableau 4.2 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans la restauration traditionnelle et les traiteurs .....	46
Tableau 4.3 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans les hôtels-restaurants.....	47
Tableau 4.4 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans les cafés, tabacs et discothèques .....	48
Tableau 4.5 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans la restauration collective .....	49



## DONNÉES DE CADRAGE SUR L'HÔTELLERIE-RESTAURATION À PARTIR DES DADS

---

Avec 2 089 700 postes rémunérés en 2007, le secteur des hôtels et restaurants (au sens de la NES, i.e. y compris la restauration rapide) regroupe 7 % de l'ensemble des postes rémunérés cette année là et se place au 5<sup>ème</sup> rang des secteurs les plus numériquement importants derrière les services opérationnels, le commerce de détail et réparations, le secteur du conseil et de l'assistance et celui de la santé et action sociale.

Ce volume de postes inclut les postes annexes et non annexes au sens de la DADS. Ce critère permet de distinguer les postes annexes des « vrai emploi »<sup>9</sup> (non annexes), c'est à dire des postes qui atteignent certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée.

Avec 32 % de postes annexes (cf. tableau 1.1), le secteur des hôtels et restaurants est un secteur particulièrement impacté par ce phénomène. Ce chiffre révèle l'importance d'une activité parcellaire dans le secteur, dont la saisonnalité est une composante.

La part des postes annexes dans le secteur de l'hôtellerie-restauration au sens du FAFIH est proche, égale à 31 %. Dans les cafés, tabacs et discothèques, le poids des postes annexes atteint 40 %. C'est également dans ce secteur que la part des postes à temps partiel est la plus élevée (61 % contre 42 % dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et 31 % dans l'ensemble de l'économie).

Le secteur de l'hôtellerie-restauration se caractérise par une population salariée très jeune (cf. tableau 1.4), puisque près de la moitié des postes sont occupés par des moins de 29 ans. Il fait partie, avec les services opérationnels, les services personnels et le commerce de détail, des secteurs les plus jeunes. Sur ce critère d'âge, au sein de l'hôtellerie-restauration, la restauration collective est très atypique. Sa structure par âge la place dans les secteurs « vieux » : près de la moitié des postes est occupée par des salariés de 40 ans ou plus ; les quinquas occupent près d'un poste sur cinq. A l'opposé, dans la restauration traditionnelle et les traiteurs, moins du quart des postes est occupé par des salariés de 40 ans ou plus. C'est le secteur où la population salariée est la plus jeune : les postes occupés par des jeunes de moins de 29 ans représentent plus de la moitié des effectifs (55 %), les moins 19 ans, 12 %.

Il faut dire aussi que la restauration traditionnelle et les traiteurs fait partie des secteurs qui emploient le plus d'apprentis (cf. tableau 1.5) : 5 % des postes sont en contrat d'apprentissage chez les restaurateurs et les traiteurs. Les hôtels-restaurants recourent également beaucoup à ce type de contrat (4 %). En revanche, dans les cafés, tabacs et discothèques ainsi que dans la restauration collective, le recours à ce type de contrat est restreint (1 %), inférieur de un point à la moyenne nationale.

En termes de répartition des qualifications (cf. tableau 1.6), les postes de l'hôtellerie-restauration sont pour plus des deux tiers occupés par des employés, ce qui place le secteur en tête de palmarès après les services

---

<sup>9</sup> Dans les DADS, un poste est considéré comme non annexe si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels, ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

domestiques et proche du commerce de détail. Dans les cafés, tabacs et discothèques la proportion de postes d'employés dépasse même les 80 %. Elle est moindre dans la restauration traditionnelle et collective, au profit des postes d'ouvriers, les cuisiniers et commis de cuisine relevant de cette catégorie. A l'opposé, les postes de cadres sont particulièrement peu représentés. Le secteur de l'hôtellerie-restauration est même celui où cette catégorie est la plus faible (2 % contre 13 % dans l'ensemble de l'économie). Cette faiblesse de l'encadrement dans le secteur est bien sûr liée à la forte proportion d'indépendants<sup>10</sup>, essentiellement exploitants de cafés, restaurants et hôtels de petites structures.

En effet, autre caractéristique forte du secteur de l'hôtellerie-restauration, plus de la moitié des postes se trouvent dans de petites entités, rémunérant de 1 à 9 postes (*cf.* tableau 1.3). Là encore, le secteur se place en tête de palmarès de l'ensemble de l'économie, 5<sup>ème</sup> derrière les services personnels, l'agriculture, les activités immobilières et les activités culturelles, récréatives et sportives. Au sein de l'hôtellerie-restauration, c'est dans les cafés, tabacs et discothèques que la proportion de postes rémunérés dans des petits établissements est la plus importante (82 %). Dans les hôtels-restaurants et dans la restauration collective, près du quart des postes est rattaché à des établissements de plus de 50 postes.

La proportion de postes occupés par les hommes et les femmes est identique (*cf.* tableau 1.2). Proche de 50 %, la féminisation du secteur de l'hôtellerie-restauration, à l'instar de la plupart des secteurs de services, est plus importante que celle de l'ensemble de l'économie (44 %). Les postes occupés par des femmes sont proportionnellement plus nombreux dans la restauration collective (56 %) et dans les hôtels-restaurants (55 %). Ils sont moins représentés dans les cafés, tabacs et discothèques (48 %) et surtout dans la restauration traditionnelle et traiteurs (44 %).

En 2007, les postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration représentent 5 % de l'ensemble des postes rémunérés<sup>11</sup> sur le territoire français (*cf.* tableau 1.8). En PACA-Corse, Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Bretagne ou encore en Aquitaine, le secteur est surreprésenté par rapport à la moyenne nationale. C'est également dans ces régions touristiques que le volume de postes saisonniers, notamment d'été, est proportionnellement plus important qu'ailleurs.

La répartition territoriale des postes du secteur de l'hôtellerie-restauration est assez conforme à celle de l'ensemble de l'économie. Quelques particularités ressortent cependant : l'Ile-de-France, qui regroupe 25 % des postes de l'ensemble de l'économie, concentre 28 % des postes de l'hôtellerie-restauration, cette surreprésentation étant particulièrement accentuée dans la restauration traditionnelle et collective ; de même, la région PACA-Corse, qui regroupe 8 % des postes de l'ensemble de l'économie, concentre 11 % des postes de l'hôtellerie-restauration, surreprésentation particulièrement marquée dans le secteur hôtelier.

---

<sup>10</sup> Selon l'enquête Emploi de l'Insee, la proportion d'indépendants dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est de l'ordre de 25% en 2007. Parmi eux, près de la moitié est « exploitants de cafés, restaurants et hôtels de 0 à 9 salariés ».

<sup>11</sup> Hors Etat, collectivités territoriales et établissements hospitaliers.

**Tableau 1.1 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par type selon le secteur d'activité**

NES 36	Postes non annexes	Postes annexes	Total
Activités récréatives, culturelles et sportives	42 %	58 %	100 %
Services opérationnels	53 %	47 %	100 %
Education	57 %	43 %	100 %
Activités associatives	59 %	41 %	100 %
<b>Hôtels et restaurants</b> (y.c. restauration rapide)	<b>68 %</b>	<b>32 %</b>	<b>100 %</b>
<i>Ensemble du champ FAFIH</i>	69 %	31 %	100 %
<i>Cafés tabacs discothèques</i>	60 %	40 %	100 %
<i>Restauration traditionnelle, traiteurs</i>	67 %	33 %	100 %
<i>Restauration collective</i>	72 %	28 %	100 %
<i>Hôtels-restaurants</i>	73 %	27 %	100 %
Activités immobilières	76 %	24 %	100 %
Edition, imprimerie, reproduction	79 %	21 %	100 %
Santé, action sociale	79 %	21 %	100 %
Conseils et assistance	81 %	19 %	100 %
Commerce de détail, réparations	81 %	19 %	100 %
Services personnels	82 %	18 %	100 %
Agriculture, Sylviculture, Pêche	82 %	18 %	100 %
Industries agricoles et alimentaires	87 %	13 %	100 %
Habillement, cuir	90 %	10 %	100 %
Commerce de gros	91 %	9 %	100 %
Transports	91 %	9 %	100 %
Activités financières	91 %	9 %	100 %
Construction	92 %	8 %	100 %
Postes et télécommunications	93 %	7 %	100 %
Commerce et réparation automobile	93 %	7 %	100 %
Recherche et développement	93 %	7 %	100 %
Industries du textile	93 %	7 %	100 %
Industries des équipements du foyer	94 %	6 %	100 %
Administration publique	94 %	6 %	100 %
Industries du bois et du papier	95 %	6 %	100 %
Industries des équipements mécaniques	95 %	5 %	100 %
Industries des composants électriques, électroniques	95 %	5 %	100 %
Industries des produits minéraux	95 %	5 %	100 %
Pharmacie, parfumerie, entretien	96 %	5 %	100 %
Métallurgie et transformation des métaux	96 %	5 %	100 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	96 %	4 %	100 %
Industries des équipements électriques, électroniques	96 %	4 %	100 %
Eau, gaz, électricité	97 %	3 %	100 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	97 %	3 %	100 %
Industrie automobile	98 %	3 %	100 %
Production de combustibles et de carburants	98 %	2 %	100 %
<b>Ensemble, tous secteurs</b>	<b>77 %</b>	<b>24 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Céreq

**Tableau 1.2 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par sexe selon le secteur d'activité**

NES 36	Homme	Femme	Total
Services personnels	20 %	80 %	100 %
Santé, action sociale	23 %	77 %	100 %
Habillement, cuir	28 %	72 %	100 %
Administration publique	29 %	71 %	100 %
Commerce de détail, réparations	35 %	65 %	100 %
Activités associatives	36 %	64 %	100 %
Activités immobilières	40 %	60 %	100 %
Activités financières	42 %	59 %	100 %
Education	42 %	58 %	100 %
Pharmacie, parfumerie, entretien	44 %	56 %	100 %
<b>Hôtels et restaurants (y.c. restauration rapide)</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>	<b>100 %</b>
<i>Ensemble du champ FAFIH</i>	51 %	49 %	100 %
<i>Restauration collective</i>	45 %	56 %	100 %
<i>Hôtels-restaurants</i>	45 %	55 %	100 %
<i>Cafés tabacs discothèques</i>	53 %	48 %	100 %
<i>Restauration traditionnelle, traiteurs</i>	56 %	44 %	100 %
Industries du textile	50 %	50 %	100 %
Conseils et assistance	52 %	48 %	100 %
Recherche et développement	54 %	46 %	100 %
Postes et télécommunications	54 %	46 %	100 %
Edition, imprimerie, reproduction	55 %	45 %	100 %
Industries agricoles et alimentaires	57 %	44 %	100 %
Services opérationnels	60 %	40 %	100 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	60 %	40 %	100 %
Commerce de gros	64 %	36 %	100 %
Industries des équipements du foyer	65 %	36 %	100 %
Industries des composants électriques, électroniques	65 %	35 %	100 %
Industries des équipements électriques, électroniques	70 %	30 %	100 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	73 %	27 %	100 %
Eau, gaz, électricité	75 %	25 %	100 %
Transports	76 %	24 %	100 %
Industries du bois et du papier	79 %	21 %	100 %
Commerce et réparation automobile	79 %	21 %	100 %
Industries des produits minéraux	81 %	20 %	100 %
Industrie automobile	82 %	19 %	100 %
Production de combustibles et de carburants	82 %	18 %	100 %
Agriculture, Sylviculture, Pêche	82 %	18 %	100 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	82 %	18 %	100 %
Métallurgie et transformation des métaux	82 %	18 %	100 %
Industries des équipements mécaniques	84 %	16 %	100 %
Construction	91 %	9 %	100 %
<b>Ensemble, tous secteurs</b>	<b>56 %</b>	<b>44 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Céreq

**Tableau 1.3 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par tranche d'âge selon le secteur d'activité**

NES 36	moins de 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Total	< 30 ans
<b>Hôtels et restaurants</b> (y.c. restauration rapide)	11 %	43 %	21 %	15 %	10 %	100 %	54 %
<i>Ensemble du champ FAFIH</i>	10 %	39 %	23 %	17 %	11 %	100 %	49 %
<i>Restauration traditionnelle, traiteurs</i>	12 %	42 %	22 %	14 %	9 %	100 %	55 %
<i>Hôtels-restaurants</i>	10 %	39 %	23 %	17 %	11 %	100 %	49 %
<i>Cafés tabacs discothèques</i>	6 %	39 %	26 %	18 %	13 %	100 %	44 %
<i>Restauration collective</i>	4 %	22 %	26 %	29 %	19 %	100 %	26 %
Services opérationnels	6 %	46 %	23 %	16 %	9 %	100 %	51 %
Services personnels	13 %	36 %	22 %	17 %	12 %	100 %	49 %
Commerce de détail, réparations	7 %	42 %	23 %	17 %	12 %	100 %	49 %
Commerce et réparation automobile	8 %	30 %	24 %	22 %	16 %	100 %	38 %
Construction	8 %	28 %	24 %	23 %	16 %	100 %	37 %
Industries agricoles et alimentaires	9 %	27 %	23 %	24 %	17 %	100 %	37 %
Agriculture, Sylviculture, Pêche	13 %	24 %	24 %	26 %	14 %	100 %	36 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	4 %	30 %	30 %	22 %	14 %	100 %	34 %
Conseils et assistance	2 %	32 %	29 %	21 %	17 %	100 %	33 %
Activités associatives	5 %	27 %	23 %	23 %	22 %	100 %	32 %
Activités financières	2 %	28 %	23 %	22 %	26 %	100 %	30 %
Commerce de gros	3 %	25 %	28 %	26 %	19 %	100 %	27 %
Recherche et développement	1 %	25 %	27 %	24 %	23 %	100 %	26 %
Santé, action sociale	2 %	24 %	24 %	27 %	23 %	100 %	26 %
Industries des équipements mécaniques	3 %	23 %	25 %	27 %	23 %	100 %	26 %
Industries des équipements du foyer	3 %	20 %	25 %	28 %	24 %	100 %	23 %
Industries du bois et du papier	3 %	20 %	25 %	30 %	22 %	100 %	23 %
Transports	1 %	22 %	29 %	28 %	21 %	100 %	23 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	2 %	21 %	24 %	28 %	25 %	100 %	23 %
Edition, imprimerie, reproduction	2 %	21 %	27 %	28 %	23 %	100 %	23 %
Activités immobilières	2 %	21 %	23 %	25 %	30 %	100 %	23 %
Industries des équipements électriques, électroniques	2 %	20 %	26 %	28 %	24 %	100 %	22 %
Métallurgie et transformation des métaux	3 %	20 %	25 %	28 %	26 %	100 %	22 %
Pharmacie, parfumerie, entretien	1 %	21 %	31 %	27 %	19 %	100 %	22 %
Industries des composants électriques, électroniques	1 %	19 %	29 %	28 %	23 %	100 %	21 %
Industries des produits minéraux	2 %	18 %	25 %	30 %	25 %	100 %	20 %
Postes et télécommunications	2 %	19 %	21 %	28 %	31 %	100 %	20 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	1 %	19 %	28 %	29 %	23 %	100 %	20 %
Industrie automobile	1 %	18 %	28 %	25 %	27 %	100 %	19 %
Education	1 %	18 %	26 %	27 %	28 %	100 %	19 %
Habillement, cuir	2 %	16 %	21 %	31 %	29 %	100 %	19 %
Production de combustibles et de carburants	1 %	17 %	21 %	29 %	33 %	100 %	18 %
Industries du textile	2 %	15 %	24 %	31 %	28 %	100 %	17 %
Eau, gaz, électricité	1 %	15 %	23 %	32 %	28 %	100 %	17 %
Administration publique	1 %	15 %	24 %	26 %	34 %	100 %	16 %
<b>Ensemble, tous secteurs</b>	5 %	32 %	25 %	22 %	17 %	100 %	36 %

Source : DADS 2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Céreq

**Tableau 1.4 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par type d'emploi selon le secteur d'activité**

NES 36	Apprenti	Emploi ordinaire	Stage et emploi aidé	Total
Services personnels	15 %	85 %	1 %	100 %
Commerce et réparation automobile	8 %	91 %	1 %	100 %
Industries agricoles et alimentaires	7 %	93 %	1 %	100 %
Construction	7 %	93 %	1 %	100 %
<b>Hôtels et restaurants (y.c. restauration rapide)</b>	<b>3 %</b>	<b>96 %</b>	<b>1 %</b>	<b>100 %</b>
<i>Ensemble du champ FAFIH</i>	4 %	96 %	1 %	100 %
<i>Restauration traditionnelle, traiteurs</i>	5 %	95 %	0 %	100 %
<i>Hôtels-restaurants</i>	4 %	95 %	1 %	100 %
<i>Cafés tabacs discothèques</i>	1 %	99 %	0 %	100 %
<i>Restauration collective</i>	1 %	99 %	1 %	100 %
Industries des équipements du foyer	3 %	96 %	1 %	100 %
Industries des équipements mécaniques	3 %	97 %	1 %	100 %
Industries des équipements électriques, électroniques	3 %	95 %	2 %	100 %
Commerce de détail, réparations	3 %	96 %	1 %	100 %
Eau, gaz, électricité	3 %	97 %	1 %	100 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	3 %	95 %	3 %	100 %
Industrie automobile	2 %	96 %	2 %	100 %
Métallurgie et transformation des métaux	2 %	97 %	1 %	100 %
Industries des composants électriques, électroniques	2 %	96 %	2 %	100 %
Industries du bois et du papier	2 %	98 %	0 %	100 %
Activités financières	2 %	95 %	3 %	100 %
Postes et télécommunications	2 %	98 %	1 %	100 %
Pharmacie, parfumerie, entretien	2 %	96 %	3 %	100 %
Production de combustibles et de carburants	1 %	96 %	2 %	100 %
Industries des produits minéraux	1 %	98 %	1 %	100 %
Commerce de gros	1 %	98 %	1 %	100 %
Recherche et développement	1 %	94 %	5 %	100 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	1 %	98 %	1 %	100 %
Conseils et assistance	1 %	97 %	2 %	100 %
Edition, imprimerie, reproduction	1 %	97 %	2 %	100 %
Activités immobilières	1 %	98 %	1 %	100 %
Industries du textile	1 %	99 %	1 %	100 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	1 %	97 %	2 %	100 %
Habillement, cuir	1 %	99 %	1 %	100 %
Agriculture, Sylviculture, Pêche	1 %	99 %	0 %	100 %
Transports	1 %	99 %	1 %	100 %
Activités associatives	0 %	92 %	7 %	100 %
Education	0 %	97 %	3 %	100 %
Santé, action sociale	0 %	94 %	6 %	100 %
Services opérationnels	0 %	99 %	1 %	100 %
Administration publique	0 %	98 %	2 %	100 %
<b>Ensemble, tous secteurs</b>	<b>2 %</b>	<b>96 %</b>	<b>2 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Céreq

**Tableau 1.5 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par catégorie socioprofessionnelle selon le secteur d'activité**

NES 36	Cadres	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	n.r.	Total
Services personnels	3 %	6 %	77 %	14 %	0 %	100 %
Commerce de détail, réparations	6 %	14 %	69 %	11 %	1 %	100 %
<b>Hôtels et restaurants (y.c. restauration rapide)</b>	<b>2 %</b>	<b>14 %</b>	<b>68 %</b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>	<b>100 %</b>
<i>Ensemble du champ FAFIH</i>	2 %	11 %	70 %	16 %	0 %	100 %
<i>Cafés tabacs discothèques</i>	4 %	5 %	83 %	8 %	0 %	100 %
<i>Hôtels-restaurants</i>	3 %	12 %	74 %	10 %	1 %	100 %
<i>Restauration traditionnelle, traiteurs</i>	2 %	11 %	68 %	19 %	0 %	100 %
<i>Restauration collective</i>	3 %	16 %	60 %	21 %	0 %	100 %
Santé, action sociale	6 %	27 %	56 %	10 %	1 %	100 %
Administration publique	22 %	31 %	44 %	2 %	1 %	100 %
Postes et télécommunications	22 %	32 %	43 %	3 %	1 %	100 %
Activités immobilières	11 %	24 %	41 %	24 %	1 %	100 %
Activités associatives	16 %	36 %	34 %	11 %	3 %	100 %
Activités financières	29 %	41 %	27 %	1 %	3 %	100 %
Conseils et assistance	34 %	30 %	24 %	10 %	2 %	100 %
Commerce et réparation automobile	8 %	17 %	24 %	51 %	0 %	100 %
Commerce de gros	17 %	28 %	24 %	30 %	1 %	100 %
Education	23 %	50 %	22 %	4 %	1 %	100 %
Services opérationnels	2 %	8 %	22 %	67 %	1 %	100 %
Industries agricoles et alimentaires	5 %	10 %	21 %	63 %	0 %	100 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	41 %	29 %	20 %	9 %	1 %	100 %
Transports	9 %	14 %	17 %	60 %	0 %	100 %
Habillement, cuir	8 %	19 %	14 %	58 %	1 %	100 %
Edition, imprimerie, reproduction	35 %	16 %	14 %	34 %	1 %	100 %
Industries des équipements du foyer	10 %	16 %	11 %	62 %	1 %	100 %
Industries du textile	9 %	18 %	9 %	64 %	0 %	100 %
Production de combustibles et de carburants	17 %	44 %	9 %	28 %	2 %	100 %
Recherche et développement	53 %	29 %	9 %	5 %	5 %	100 %
Industries des produits minéraux	9 %	18 %	8 %	64 %	1 %	100 %
Eau, gaz, électricité	22 %	46 %	7 %	24 %	1 %	100 %
Industries des équipements électriques, électroniques	34 %	29 %	7 %	28 %	1 %	100 %
Industries du bois et du papier	8 %	15 %	7 %	70 %	0 %	100 %
Industries des équipements mécaniques	14 %	23 %	7 %	55 %	1 %	100 %
Pharmacie, parfumerie, entretien	23 %	37 %	6 %	31 %	3 %	100 %
Construction	6 %	12 %	6 %	76 %	0 %	100 %
Métallurgie et transformation des métaux	9 %	18 %	6 %	67 %	1 %	100 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	14 %	24 %	6 %	56 %	1 %	100 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	25 %	26 %	5 %	41 %	2 %	100 %
Industries des composants électriques, électroniques	23 %	24 %	5 %	46 %	1 %	100 %
Agriculture, Sylviculture, Pêche	5 %	8 %	4 %	82 %	1 %	100 %
Industrie automobile	15 %	20 %	3 %	61 %	1 %	100 %
<b>Ensemble, tous secteurs</b>	<b>13 %</b>	<b>20 %</b>	<b>31 %</b>	<b>36 %</b>	<b>1 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2007- Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Céreq

**Tableau 1.6 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par temps de travail selon le secteur d'activité**

NES 36	Temps complet	Temps non complet	Total
Education	33 %	67 %	100 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	39 %	62 %	100 %
Activités associatives	42 %	59 %	100 %
Santé, action sociale	51 %	49 %	100 %
<b>Hôtels et restaurants (y.c. restauration rapide)</b>	<b>55 %</b>	<b>46 %</b>	<b>100 %</b>
<i>Ensemble du champ FAFIH</i>	58 %	42 %	100 %
<i>Cafés tabacs discothèques</i>	39 %	61 %	100 %
<i>Restauration traditionnelle, traiteurs</i>	58 %	42 %	100 %
<i>Restauration collective</i>	59 %	41 %	100 %
<i>Hôtels-restaurants</i>	63 %	37 %	100 %
Commerce de détail, réparations	59 %	41 %	100 %
Services personnels	63 %	37 %	100 %
Activités immobilières	63 %	37 %	100 %
Services opérationnels	66 %	34 %	100 %
Edition, imprimerie, reproduction	70 %	30 %	100 %
Conseils et assistance	71 %	29 %	100 %
Eau, gaz, électricité	79 %	21 %	100 %
Administration publique	79 %	21 %	100 %
Industries agricoles et alimentaires	80 %	20 %	100 %
Agriculture, Sylviculture, Pêche	80 %	20 %	100 %
Habillement, cuir	80 %	20 %	100 %
Activités financières	82 %	18 %	100 %
Commerce de gros	84 %	16 %	100 %
Transports	84 %	16 %	100 %
Postes et télécommunications	84 %	16 %	100 %
Recherche et développement	84 %	16 %	100 %
Industries du textile	85 %	15 %	100 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	85 %	15 %	100 %
Pharmacie, parfumerie, entretien	86 %	14 %	100 %
Industries des composants électriques, électroniques	87 %	13 %	100 %
Commerce et réparation automobile	87 %	13 %	100 %
Industries des équipements électriques, électroniques	88 %	12 %	100 %
Industries des équipements du foyer	88 %	12 %	100 %
Construction	90 %	10 %	100 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	90 %	10 %	100 %
Industries des produits minéraux	91 %	10 %	100 %
Métallurgie et transformation des métaux	91 %	9 %	100 %
Industries des équipements mécaniques	91 %	9 %	100 %
Industries du bois et du papier	91 %	9 %	100 %
Industrie automobile	92 %	8 %	100 %
Production de combustibles et de carburants	95 %	5 %	100 %
<b>Ensemble, tous secteurs</b>	<b>69 %</b>	<b>31 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Céreq



**Tableau 1.7 : Répartition des postes rémunérés en 2007 par taille de l'établissement employeur selon le secteur d'activité**

NES 36	1 à 9 postes	10 à 19 postes	20 à 49 postes	50 postes et plus	Total
Services personnels	77 %	11 %	7 %	5 %	100 %
Agriculture, Sylviculture, Pêche	68 %	10 %	9 %	14 %	100 %
Activités immobilières	65 %	8 %	8 %	19 %	100 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	51 %	15 %	14 %	21 %	100 %
<b>Hôtels et restaurants (y.c. restauration rapide)</b>	<b>49 %</b>	<b>17 %</b>	<b>20 %</b>	<b>15 %</b>	<b>100 %</b>
<i>Ensemble du champ FAFIH</i>	51 %	19 %	17 %	13 %	100 %
<i>Cafés tabacs discothèques</i>	82 %	12 %	5 %	0 %	100 %
<i>Restauration traditionnelle, traiteurs</i>	57 %	18 %	17 %	9 %	100 %
<i>Hôtels-restaurants</i>	37 %	21 %	19 %	23 %	100 %
<i>Restauration collective</i>	36 %	20 %	22 %	23 %	100 %
Commerce et réparation automobile	44 %	19 %	20 %	18 %	100 %
Construction	43 %	17 %	19 %	21 %	100 %
Commerce de détail, réparations	42 %	11 %	13 %	34 %	100 %
Activités associatives	38 %	19 %	17 %	25 %	100 %
Industries agricoles et alimentaires	32 %	11 %	11 %	47 %	100 %
Conseils et assistance	29 %	13 %	18 %	40 %	100 %
Commerce de gros	29 %	17 %	22 %	32 %	100 %
Education	25 %	16 %	25 %	35 %	100 %
Activités financières	25 %	11 %	10 %	55 %	100 %
Edition, imprimerie, reproduction	24 %	12 %	17 %	47 %	100 %
Industries des équipements du foyer	22 %	10 %	16 %	52 %	100 %
Eau, gaz, électricité	20 %	9 %	13 %	58 %	100 %
Industries des produits minéraux	19 %	12 %	19 %	50 %	100 %
Habillement, cuir	19 %	11 %	22 %	49 %	100 %
Transports	17 %	10 %	18 %	56 %	100 %
Industries des équipements électriques, électroniques	16 %	9 %	12 %	63 %	100 %
Santé, action sociale	16 %	10 %	23 %	51 %	100 %
Industries des équipements mécaniques	15 %	12 %	21 %	52 %	100 %
Industries du bois et du papier	15 %	12 %	21 %	52 %	100 %
Industries du textile	14 %	11 %	23 %	53 %	100 %
Métallurgie et transformation des métaux	14 %	13 %	21 %	53 %	100 %
Postes et télécommunications	12 %	7 %	10 %	71 %	100 %
Industries des composants électriques, électroniques	9 %	4 %	10 %	78 %	100 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	6 %	6 %	15 %	73 %	100 %
Recherche et développement	6 %	3 %	8 %	83 %	100 %
Administration publique	6 %	6 %	15 %	73 %	100 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	5 %	2 %	5 %	89 %	100 %
Pharmacie, parfumerie, entretien	4 %	2 %	7 %	87 %	100 %
Industrie automobile	2 %	2 %	4 %	91 %	100 %
Production de combustibles et de carburants	2 %	1 %	3 %	93 %	100 %
<b>Ensemble, tous secteurs</b>	<b>31 %</b>	<b>13 %</b>	<b>17 %</b>	<b>40 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Cereq

**Tableau 1.8 : Poids du FAFIH dans l'emploi régional et répartition régionale des postes rémunérés en 2007**

Régions	Poids du FAFIH dans l'emploi régional privé	Répartition régionale des postes					
		Tous secteurs	Ensemble du champ FAFIH	Hôtels-restaurants	Restauration traditionnelle traiteurs	Cafés tabacs discothèques	Restauration collective
PACA-Corse	8 %	<b>8 %</b>	11 %	15 %	10 %	13 %	7 %
Languedoc-Roussillon	7 %	<b>3 %</b>	4 %	4 %	5 %	6 %	3 %
Ile-de-France	6 %	<b>25 %</b>	28 %	24 %	29 %	13 %	40 %
Bretagne	6 %	<b>5 %</b>	5 %	4 %	5 %	8 %	3 %
Aquitaine	6 %	<b>5 %</b>	5 %	6 %	5 %	6 %	4 %
Basse-Normandie	5 %	<b>2 %</b>	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %
Bourgogne	5 %	<b>2 %</b>	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %
Alsace	5 %	<b>3 %</b>	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Poitou-Charentes	5 %	<b>2 %</b>	2 %	2 %	3 %	2 %	2 %
Midi-Pyrénées	5 %	<b>4 %</b>	4 %	4 %	3 %	4 %	4 %
Rhône-Alpes	5 %	<b>10 %</b>	11 %	13 %	10 %	9 %	9 %
Auvergne	5 %	<b>2 %</b>	2 %	2 %	1 %	2 %	1 %
DOM	5 %	<b>2 %</b>	2 %	3 %	1 %	1 %	1 %
Champagne-Ardenne	4 %	<b>2 %</b>	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %
Haute-Normandie	4 %	<b>3 %</b>	2 %	1 %	2 %	2 %	2 %
Centre	4 %	<b>4 %</b>	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Nord-Pas-de-Calais	4 %	<b>6 %</b>	4 %	2 %	4 %	6 %	4 %
Lorraine	4 %	<b>3 %</b>	2 %	2 %	2 %	4 %	2 %
Pays-de-la-Loire	4 %	<b>5 %</b>	4 %	3 %	5 %	6 %	5 %
Limousin	4 %	<b>1 %</b>	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Picardie	3 %	<b>2 %</b>	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %
Franche-Comté	3 %	<b>2 %</b>	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
<b>Ensemble, France entière</b>	<b>5 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : DADS 2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans le privé – Traitement Céreq

**Tableau 2.1 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans l'hôtellerie-restauration  
(champ couvert par le FAFIH)**

Ensemble du champ FAFIH	Nombre de postes rémunérés en :			Structure des postes rémunérés en :			Poids des postes rémunérés en :	
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été
<b>Ensemble</b>	<b>101 436</b>	<b>301 235</b>	<b>1 611 621</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>6 %</b>	<b>19 %</b>
Postes non annexes	28 315	114 767	1 112 179	28 %	38 %	69 %	3 %	10 %
Postes annexes	73 121	186 468	499 442	72 %	62 %	31 %	15 %	37 %
Homme	54 547	146 049	824 997	54 %	48 %	51 %	7 %	18 %
Femme	46 889	155 186	786 624	46 %	52 %	49 %	6 %	20 %
moins de 19 ans	6 841	60 214	166 320	7 %	20 %	10 %	4 %	36 %
20 à 29 ans	49 565	140 895	623 148	49 %	47 %	39 %	8 %	23 %
30 à 39 ans	22 980	50 857	369 662	23 %	17 %	23 %	6 %	14 %
40 à 49 ans	14 445	32 225	276 208	14 %	11 %	17 %	5 %	12 %
50 ans et plus	7 605	17 044	176 283	7 %	6 %	11 %	4 %	10 %
Apprenti	1 294	4 136	61 442	1 %	1 %	4 %	2 %	7 %
Stagiaire et emploi aidé	497	2 295	8 185	0 %	1 %	1 %	6 %	28 %
Emploi ordinaire	99 645	294 804	1 541 994	98 %	98 %	96 %	6 %	19 %
Cadres	1 278	1 812	36 853	1 %	1 %	2 %	3 %	5 %
Professions intermédiaires	10 431	18 035	183 844	10 %	6 %	11 %	6 %	10 %
Employés	73 338	236 617	1 126 370	72 %	79 %	70 %	7 %	21 %
Ouvriers	16 162	43 357	261 156	16 %	14 %	16 %	6 %	17 %
<i>non codage ou autre</i>	227	1 414	3 398	0 %	0 %	0 %	7 %	42 %
Temps complet	58 223	166 787	937 085	57 %	55 %	58 %	6 %	18 %
Temps non complet	43 213	134 448	674 536	43 %	45 %	42 %	6 %	20 %
1 à 9 postes	49 716	181 521	816 099	49 %	60 %	51 %	6 %	22 %
10 à 19 postes	20 077	49 457	300 160	20 %	16 %	19 %	7 %	16 %
20 à 49 postes	19 580	44 209	279 422	19 %	15 %	17 %	7 %	16 %
50 postes et plus	12 063	26 048	215 940	12 %	9 %	13 %	6 %	12 %
Ile-de-France	32 773	63 556	451 376	32 %	21 %	28 %	7 %	14 %
PACA-Corse	9 864	46 483	182 580	10 %	15 %	11 %	5 %	25 %
Rhône-Alpes	16 562	27 008	172 291	16 %	9 %	11 %	10 %	16 %
Aquitaine	4 364	21 503	80 907	4 %	7 %	5 %	5 %	27 %
Bretagne	3 862	20 225	78 108	4 %	7 %	5 %	5 %	26 %
Pays-de-la-Loire	3646	15 898	71 320	4 %	5 %	4 %	5 %	22 %
Languedoc-Roussillon	3080	21 560	67 965	3 %	7 %	4 %	5 %	32 %
Nord-Pas-de-Calais	3393	8 692	61 850	3 %	3 %	4 %	5 %	14 %
Midi-Pyrénées	3780	12 013	60 441	4 %	4 %	4 %	6 %	20 %
Alsace	2320	6 266	47 275	2 %	2 %	3 %	5 %	13 %
Centre	2375	7 653	45 633	2 %	3 %	3 %	5 %	17 %
Poitou-Charentes	1908	9 627	37 050	2 %	3 %	2 %	5 %	26 %
Lorraine	1867	4 772	35 262	2 %	2 %	2 %	5 %	14 %
Bourgogne	1931	5 801	34 204	2 %	2 %	2 %	6 %	17 %
Basse-Normandie	1656	6 869	32 744	2 %	2 %	2 %	5 %	21 %
Haute-Normandie	1558	4 550	29 237	2 %	2 %	2 %	5 %	16 %
Auvergne	1391	5 125	24 660	1 %	2 %	2 %	6 %	21 %
DOM	1520	1 840	24 643	1 %	1 %	2 %	6 %	7 %
Picardie	1036	3 709	24 017	1 %	1 %	1 %	4 %	15 %
Champagne-Ardenne	1133	3 337	22 372	1 %	1 %	1 %	5 %	15 %
Franche-Comté	843	2 630	16 233	1 %	1 %	1 %	5 %	16 %
Limousin	574	2 118	11 453	1 %	1 %	1 %	5 %	18 %

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 2.2 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans la restauration traditionnelle et les traiteurs**

Restauration traditionnelle et traiteurs	Nombre de postes rémunérés en :			Structure des postes rémunérés en :			Poids des postes rémunérés en :	
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été
<b>Ensemble</b>	<b>58 062</b>	<b>179 617</b>	<b>877 122</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>7 %</b>	<b>20 %</b>
Postes non annexes	16 558	71 155	591 147	29 %	40 %	67 %	3 %	12 %
Postes annexes	41 504	108 462	285 975	71 %	60 %	33 %	15 %	38 %
Homme	33 892	93 803	488 303	58 %	52 %	56 %	7 %	19 %
Femme	24 170	85 814	388 819	42 %	48 %	44 %	6 %	22 %
moins de 19 ans	4 403	37 063	108 068	8 %	21 %	12 %	4 %	34 %
20 à 29 ans	30 112	87 448	371 332	52 %	49 %	42 %	8 %	24 %
30 à 39 ans	12 775	29 214	193 714	22 %	16 %	22 %	7 %	15 %
40 à 49 ans	7 132	16 926	126 642	12 %	9 %	14 %	6 %	13 %
50 ans et plus	3 640	8 966	77 366	6 %	5 %	9 %	5 %	12 %
Apprenti	921	2 863	40 710	2 %	2 %	5 %	2 %	7 %
Stagiaire et emploi aidé	210	572	3 274	0 %	0 %	0 %	6 %	17 %
Emploi ordinaire	56 931	176 182	833 138	98 %	98 %	95 %	7 %	21 %
Cadres	507	730	14 370	1 %	0 %	2 %	4 %	5 %
Professions intermédiaires	6 409	10 801	93 948	11 %	6 %	11 %	7 %	11 %
Employés	40 585	138 570	599 384	70 %	77 %	68 %	7 %	23 %
Ouvriers	10 507	29 281	168 646	18 %	16 %	19 %	6 %	17 %
<i>non codage ou autre</i>	<i>54</i>	<i>235</i>	<i>774</i>	<i>0 %</i>	<i>0 %</i>	<i>0 %</i>	<i>7 %</i>	<i>30 %</i>
Temps complet	33 765	101 798	507 556	58 %	57 %	58 %	7 %	20 %
Temps non complet	24 297	77 819	369 566	42 %	43 %	42 %	7 %	21 %
1 à 9 postes	30 753	118 020	495 164	53 %	66 %	56 %	6 %	24 %
10 à 19 postes	11 511	27 755	159 175	20 %	15 %	18 %	7 %	17 %
20 à 49 postes	11 028	24 645	147 344	19 %	14 %	17 %	7 %	17 %
50 postes et plus	4 770	9 197	75 439	8 %	5 %	9 %	6 %	12 %
Ile-de-France	20 306	38 127	258 721	35 %	21 %	29 %	8 %	15 %
PACA-Corse	4 995	25 941	91 529	9 %	14 %	10 %	5 %	28 %
Rhône-Alpes	8 836	15 564	90 899	15 %	9 %	10 %	10 %	17 %
Bretagne	2 306	12 822	44 354	4 %	7 %	5 %	5 %	29 %
Aquitaine	2 387	13 100	42 966	4 %	7 %	5 %	6 %	30 %
Pays-de-la-Loire	2 291	10 704	41 402	4 %	6 %	5 %	6 %	26 %
Languedoc-Roussillon	1 730	14 385	39 732	3 %	8 %	5 %	4 %	36 %
Nord-Pas-de-Calais	2 195	5 758	37 059	4 %	3 %	4 %	6 %	16 %
Midi-Pyrénées	2 095	6 200	30 301	4 %	3 %	3 %	7 %	20 %
Alsace	1 255	3 591	25 176	2 %	2 %	3 %	5 %	14 %
Centre	1 369	4 299	23 398	2 %	2 %	3 %	6 %	18 %
Poitou-Charentes	1 271	6 712	22 589	2 %	4 %	3 %	6 %	30 %
Lorraine	1 080	2 952	19 740	2 %	2 %	2 %	5 %	15 %
Bourgogne	911	3 009	17 039	2 %	2 %	2 %	5 %	18 %
Haute-Normandie	927	2 850	16 315	2 %	2 %	2 %	6 %	17 %
Basse-Normandie	830	3 811	15 992	1 %	2 %	2 %	5 %	24 %
Picardie	573	2 086	12 554	1 %	1 %	1 %	5 %	17 %
Champagne-Ardenne	624	1 883	11 807	1 %	1 %	1 %	5 %	16 %
Auvergne	746	2 389	11 310	1 %	1 %	1 %	7 %	21 %
DOM	595	807	10 059	1 %	0 %	1 %	6 %	8 %
Franche-Comté	477	1 577	8 659	1 %	1 %	1 %	6 %	18 %
Limousin	263	1 050	5 521	0 %	1 %	1 %	5 %	19 %

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céréq

**Tableau 2.3 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans les hôtels-restaurants**

Hôtels-restaurants	Nombre de postes rémunérés en :			Structure des postes rémunérés en :			Poids des postes rémunérés en :	
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été
<b>Ensemble</b>	<b>23 597</b>	<b>78 556</b>	<b>428 551</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>6 %</b>	<b>18 %</b>
Postes non annexes	7 596	31 616	314 151	32 %	40 %	73 %	2 %	10 %
Postes annexes	16 001	46 940	114 400	68 %	60 %	27 %	14 %	41 %
Homme	10 771	31 485	191 495	46 %	40 %	45 %	6 %	16 %
Femme	12 826	47 071	237 056	54 %	60 %	55 %	5 %	20 %
moins de 19 ans	1 708	17 271	44 560	7 %	22 %	10 %	4 %	39 %
20 à 29 ans	11 906	35 700	164 989	50 %	45 %	38 %	7 %	22 %
30 à 39 ans	5 076	12 432	96 579	22 %	16 %	23 %	5 %	13 %
40 à 49 ans	3 248	8 626	73 606	14 %	11 %	17 %	4 %	12 %
50 ans et plus	1 659	4 527	48 817	7 %	6 %	11 %	3 %	9 %
Apprenti	304	1 095	17 841	1 %	1 %	4 %	2 %	6 %
Stagiaire et emploi aidé	241	1 540	3 692	1 %	2 %	1 %	7 %	42 %
Emploi ordinaire	23 052	75 921	40 7018	98 %	97 %	95 %	6 %	19 %
Cadres	252	311	12 767	1 %	0 %	3 %	2 %	2 %
Professions intermédiaires	2 164	4 653	53 237	9 %	6 %	12 %	4 %	9 %
Employés	18 452	64 704	317 564	78 %	82 %	74 %	6 %	20 %
Ouvriers	2 589	7 858	42 836	11 %	10 %	10 %	6 %	18 %
<i>non codage ou autre</i>	<i>140</i>	<i>1 030</i>	<i>2 147</i>	<i>1 %</i>	<i>1 %</i>	<i>1 %</i>	<i>7 %</i>	<i>48 %</i>
Temps complet	14 292	43 656	271 593	61 %	56 %	63 %	5 %	16 %
Temps non complet	9 305	34 900	156 958	39 %	44 %	37 %	6 %	22 %
1 à 9 postes	8 536	37 604	159 654	36 %	48 %	37 %	5 %	24 %
10 à 19 postes	4 908	14 656	89 248	21 %	19 %	21 %	5 %	16 %
20 à 49 postes	5 193	13 808	83 064	22 %	18 %	19 %	6 %	17 %
50 postes et plus	4 960	12 488	96 585	21 %	16 %	23 %	5 %	13 %
Ile-de-France	4 779	12 110	101 616	20 %	15 %	24 %	5 %	12 %
PACA-Corse	3 331	15 699	62 544	14 %	20 %	15 %	5 %	25 %
Rhône-Alpes	5 873	8 473	53 869	25 %	11 %	13 %	11 %	16 %
Aquitaine	1 116	5 630	23 773	5 %	7 %	6 %	5 %	24 %
Midi-Pyrénées	938	4 157	18 277	4 %	5 %	4 %	5 %	23 %
Bretagne	784	4 896	18 238	3 %	6 %	4 %	4 %	27 %
Languedoc-Roussillon	725	4 442	16 206	3 %	6 %	4 %	4 %	27 %
Alsace	593	1 702	13 109	3 %	2 %	3 %	5 %	13 %
Pays-de-la-Loire	534	2 716	13 109	2 %	3 %	3 %	4 %	21 %
Centre	530	2 307	12 328	2 %	3 %	3 %	4 %	19 %
DOM	736	831	11 773	3 %	1 %	3 %	6 %	7 %
Basse-Normandie	560	2 345	11 273	2 %	3 %	3 %	5 %	21 %
Bourgogne	502	2 068	11 236	2 %	3 %	3 %	4 %	18 %
Nord-Pas-de-Calais	418	1 330	9 867	2 %	2 %	2 %	4 %	13 %
Auvergne	431	2 198	8 839	2 %	3 %	2 %	5 %	25 %
Poitou-Charentes	352	1 987	8 595	1 %	3 %	2 %	4 %	23 %
Lorraine	330	1 007	7 432	1 %	1 %	2 %	4 %	14 %
Haute-Normandie	223	1 051	6 208	1 %	1 %	1 %	4 %	17 %
Champagne-Ardenne	243	1 014	6 201	1 %	1 %	1 %	4 %	16 %
Picardie	233	1 066	5 995	1 %	1 %	1 %	4 %	18 %
Franche-Comté	214	752	4 472	1 %	1 %	1 %	5 %	17 %
Limousin	152	775	3 591	1 %	1 %	1 %	4 %	22 %

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 2.4 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans les cafés, tabacs et discothèques**

Cafés, tabacs, discothèques	Nombre de postes rémunérés en :			Structure des postes rémunérés en :			Poids des postes rémunérés en :	
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été
<b>Ensemble</b>	<b>6 393</b>	<b>20 096</b>	<b>112 914</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>6%</b>	<b>18%</b>
Postes non annexes	1 736	7 311	67 793	27 %	36 %	60 %	3 %	11 %
Postes annexes	4 657	12 785	45 121	73 %	64 %	40 %	10 %	28 %
Homme	3 405	10 476	59 225	53 %	52 %	52 %	6 %	18 %
Femme	2 988	9 620	53 689	47 %	48 %	48 %	6 %	18 %
moins de 19 ans	262	2 601	6 359	4 %	13 %	6 %	4 %	41 %
20 à 29 ans	2 983	9 546	43 684	47 %	48 %	39 %	7 %	22 %
30 à 39 ans	1 675	4 171	29 030	26 %	21 %	26 %	6 %	14 %
40 à 49 ans	892	2 355	19 767	14 %	12 %	18 %	5 %	12 %
50 ans et plus	581	1 423	14 074	9 %	7 %	12 %	4 %	10 %
Apprenti	54	117	1 386	1 %	1 %	1 %	4 %	8 %
Stagiaire et emploi aidé	10	42	333	0 %	0 %	0 %	3 %	13 %
Emploi ordinaire	6 329	19 937	111 195	99 %	99 %	98 %	6 %	18 %
Cadres	399	649	4 694	6 %	3 %	4 %	9 %	14 %
Professions intermédiaires	218	592	5 066	3 %	3 %	4 %	4 %	12 %
Employés	5 256	17 130	94 075	82 %	85 %	83 %	6 %	18 %
Ouvriers	516	1 706	8 962	8 %	8 %	8 %	6 %	19 %
<i>non codage ou autre</i>	<i>4</i>	<i>19</i>	<i>117</i>	<i>0 %</i>	<i>0 %</i>	<i>0 %</i>	<i>3 %</i>	<i>16 %</i>
Temps complet	2 554	9 194	44 365	40 %	46 %	39 %	6 %	21 %
Temps non complet	3 839	10 902	68 549	60 %	54 %	61 %	6 %	16 %
1 à 9 postes	5 013	17 293	92 505	78 %	86 %	82 %	5 %	19 %
10 à 19 postes	889	2 070	13 878	14 %	10 %	12 %	6 %	15 %
20 à 49 postes	438	692	6 084	7 %	3 %	5 %	7 %	11 %
50 postes et plus	53	41	447	1 %	0 %	0 %	12 %	9 %
PACA-Corse	681	3 330	14 726	11 %	17 %	13 %	5 %	23 %
Ile-de-France	1 063	2 209	14 478	17 %	11 %	13 %	7 %	15 %
Rhône-Alpes	947	1 324	10 626	15 %	7 %	9 %	9 %	12 %
Bretagne	431	1 878	8 969	7 %	9 %	8 %	5 %	21 %
Languedoc-Roussillon	310	2 229	7 075	5 %	11 %	6 %	4 %	32 %
Nord-Pas-de-Calais	340	811	6 931	5 %	4 %	6 %	5 %	12 %
Pays-de-la-Loire	358	1 399	6 727	6 %	7 %	6 %	5 %	21 %
Aquitaine	295	1 834	6 469	5 %	9 %	6 %	5 %	28 %
Midi-Pyrénées	283	766	5 024	4 %	4 %	4 %	6 %	15 %
Lorraine	216	445	4 026	3 %	2 %	4 %	5 %	11 %
Centre	181	441	3 446	3 %	2 %	3 %	5 %	13 %
Alsace	173	322	2 870	3 %	2 %	3 %	6 %	11 %
Basse-Normandie	121	502	2 811	2 %	2 %	2 %	4 %	18 %
Poitou-Charentes	111	639	2 698	2 %	3 %	2 %	4 %	24 %
Auvergne	127	414	2 665	2 %	2 %	2 %	5 %	16 %
Bourgogne	158	365	2 627	2 %	2 %	2 %	6 %	14 %
Haute-Normandie	140	268	2 525	2 %	1 %	2 %	6 %	11 %
Picardie	104	262	2 429	2 %	1 %	2 %	4 %	11 %
Champagne-Ardenne	107	239	2 129	2 %	1 %	2 %	5 %	11 %
Franche-Comté	79	167	1 534	1 %	1 %	1 %	5 %	11 %
Limousin	83	198	1 292	1 %	1 %	1 %	6 %	15 %
DOM	85	54	837	1 %	0 %	1 %	10 %	6 %

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céréq

**Tableau 2.5 : caractéristiques nationales des postes saisonniers dans la restauration collective**

Restauration collective	Nombre de postes rémunérés en :			Structure des postes rémunérés en :			Poids des postes rémunérés en :	
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été
<b>Ensemble</b>	<b>13 384</b>	<b>22 966</b>	<b>193 034</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>7%</b>	<b>12%</b>
Postes non annexes	2 425	4 685	139 088	18 %	20 %	72 %	2 %	3 %
Postes annexes	10 959	18 281	53 946	82 %	80 %	28 %	20 %	34 %
Homme	6 479	10 285	85 974	48 %	45 %	45 %	8 %	12 %
Femme	6 905	12 681	107 060	52 %	55 %	55 %	6 %	12 %
moins de 19 ans	468	3 279	7 333	3 %	14 %	4 %	6 %	45 %
20 à 29 ans	4 564	8 201	43 143	34 %	36 %	22 %	11 %	19 %
30 à 39 ans	3 454	5 040	50 339	26 %	22 %	26 %	7 %	10 %
40 à 49 ans	3 173	4 318	56 193	24 %	19 %	29 %	6 %	8 %
50 ans et plus	1 725	2 128	36 026	13 %	9 %	19 %	5 %	6 %
Apprenti	15	61	1 505	0 %	0 %	1 %	1 %	4 %
Stagiaire et emploi aidé	36	141	886	0 %	1 %	0 %	4 %	16 %
Emploi ordinaire	13 333	22 764	190 643	100 %	99 %	99 %	7 %	12 %
Cadres	120	122	5 022	1 %	1 %	3 %	2 %	2 %
Professions intermédiaires	1 640	1 989	31 593	12 %	9 %	16 %	5 %	6 %
Employés	9 045	16 213	115 347	68 %	71 %	60 %	8 %	14 %
Ouvriers	2 550	4 512	40 712	19 %	20 %	21 %	6 %	11 %
<i>non codage ou autre</i>	29	130	360	0 %	1 %	0 %	8 %	36 %
Temps complet	7 612	12 139	113 571	57 %	53 %	59 %	7 %	11 %
Temps non complet	5 772	10 827	79 463	43 %	47 %	41 %	7 %	14 %
1 à 9 postes	5 414	8 604	68 776	40 %	37 %	36 %	8 %	13 %
10 à 19 postes	2 769	4 976	37 859	21 %	22 %	20 %	7 %	13 %
20 à 49 postes	2 921	5 064	42 930	22 %	22 %	22 %	7 %	12 %
50 postes et plus	2 280	4 322	43 469	17 %	19 %	23 %	5 %	10 %
Ile-de-France	6 625	11 110	76 561	49 %	48 %	40 %	9 %	15 %
Rhône-Alpes	906	1 647	16 897	7 %	7 %	9 %	5 %	10 %
PACA-Corse	857	1 513	13 781	6 %	7 %	7 %	6 %	11 %
Pays-de-la-Loire	463	1 079	10 082	3 %	5 %	5 %	5 %	11 %
Nord-Pas-de-Calais	440	793	7 993	3 %	3 %	4 %	6 %	10 %
Aquitaine	566	939	7 699	4 %	4 %	4 %	7 %	12 %
Midi-Pyrénées	464	890	6 839	3 %	4 %	4 %	7 %	13 %
Bretagne	341	629	6 547	3 %	3 %	3 %	5 %	10 %
Centre	295	606	6 461	2 %	3 %	3 %	5 %	9 %
Alsace	299	651	6 120	2 %	3 %	3 %	5 %	11 %
Languedoc-Roussillon	315	504	4 952	2 %	2 %	3 %	6 %	10 %
Haute-Normandie	268	381	4 189	2 %	2 %	2 %	6 %	9 %
Lorraine	241	368	4 064	2 %	2 %	2 %	6 %	9 %
Bourgogne	360	359	3 302	3 %	2 %	2 %	11 %	11 %
Poitou-Charentes	174	289	3 168	1 %	1 %	2 %	5 %	9 %
Picardie	126	295	3 039	1 %	1 %	2 %	4 %	10 %
Basse-Normandie	145	211	2 668	1 %	1 %	1 %	5 %	8 %
Champagne-Ardenne	159	201	2 235	1 %	1 %	1 %	7 %	9 %
DOM	104	148	1 974	1 %	1 %	1 %	5 %	7 %
Auvergne	87	124	1 846	1 %	1 %	1 %	5 %	7 %
Franche-Comté	73	134	1 568	1 %	1 %	1 %	5 %	9 %
Limousin	76	95	1 049	1 %	0 %	1 %	7 %	9 %

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 2.6 : Durée de paie (en jours) et nombres d'heures salariées selon le type de poste par secteur et saison**

		Durée de paie en jours (1)			Nombre d'heures salariées (2)			Nombre de postes rémunérés (3)		
		Postes non annexes	Postes annexes	Ensemble des postes	Postes non annexes	Postes annexes	Ensemble des postes	Postes non annexes	Postes annexes	Ensemble des postes
Hiver 2006-2007	<b>Ensemble du champ FAFIH</b>	1 416 589	1 040 278	2 456 867	6 631 353	2 894 744	9 526 097	28 315	73 121	101 436
	Restauration traditionnelle, traiteurs	828 596	594 680	1 423 276	3 858 296	1 695 324	5 553 620	16 558	41 504	58 062
	Hôtels-restaurants	383 219	252 776	635 995	1 908 203	662 633	2 570 836	7 596	16 001	23 597
	Cafés tabacs discothèques	85 955	87 385	173 340	347 005	174 088	521 093	1 736	4 657	6 393
	Restauration collective	118 819	105 437	224 256	517 849	362 699	880 548	2 425	10 959	13 384
Eté 2007	<b>Ensemble du champ FAFIH</b>	9 000 492	3 675 006	12 675 498	41 810 852	9 952 311	51 763 163	114 767	186 468	301 235
	Restauration traditionnelle, traiteurs	5 544 969	2 110 542	7 655 511	25 781 168	5 889 106	31 670 274	71 155	108 462	179 617
	Hôtels-restaurants	2 560 810	1 019 823	3 580 633	12 099 161	2 577 590	14 676 751	31 616	46 940	78 556
	Cafés tabacs discothèques	586 328	301 067	887 395	2 551 437	625 976	3 177 413	7 311	12 785	20 096
	Restauration collective	308 385	243 574	551 959	1 379 086	859 639	2 238 725	4 685	18 281	22 966
Année 2007	<b>Ensemble du champ FAFIH</b>	252 154 434	32 772 402	284 926 836	1 143 471 224	36 843 022	1 180 314 246	1 112 179	499 442	1 611 621
	Restauration traditionnelle, traiteurs	127 154 420	18 778 254	145 932 674	578 387 202	20 916 364	599 303 566	591 147	285 975	877 122
	Hôtels-restaurants	72 057 770	7 082 007	79 139 777	342 102 123	8 293 138	350 395 261	314 151	114 400	428 551
	Cafés tabacs discothèques	15 650 319	4 734 823	20 385 142	62 687 285	4 073 201	66 760 486	67 793	45 121	112 914
	Restauration collective	37 291 925	2 177 318	39 469 243	160 294 614	3 560 319	163 854 933	139 088	53 946	193 034

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq



**Tableau 2.6 (suite) : Durée de paie (en jours) et nombres d'heures salariées selon le type de poste par secteur et saison**

		Durée moyenne des postes en jours (1)/(3)			Durée moyenne des postes (1)/(3) pour 100 jours (*)			Nombre moyen d'heures salariées par jour (2)/(1)		
		Postes non annexes	Postes annexes	Ensemble des postes	Postes non annexes	Postes annexes	Ensemble des postes	Postes non annexes	Postes annexes	Ensemble des postes
<b>Hiver 2006-2007</b>	<b>Ensemble du champ FAFIH</b>	50	14	24	41	12	20	4,7	2,8	3,9
	Restauration traditionnelle et traiteurs	50	14	25	41	12	20	4,7	2,9	3,9
	Hôtels-restaurants	50	16	27	42	13	22	5,0	2,6	4,0
	Cafés, tabacs et discothèques	50	19	27	41	16	22	4,0	2,0	3,0
	Restauration collective	49	10	17	40	8	14	4,4	3,4	3,9
<b>Été 2007</b>	<b>Ensemble du champ FAFIH</b>	78	20	42	43	11	23	4,6	2,7	4,1
	Restauration traditionnelle et traiteurs	78	19	43	43	11	23	4,6	2,8	4,1
	Hôtels-restaurants	81	22	46	44	12	25	4,7	2,5	4,1
	Cafés, tabacs et discothèques	80	24	44	44	13	24	4,4	2,1	3,6
	Restauration collective	66	13	24	36	7	13	4,5	3,5	4,1
<b>Année 2007</b>	<b>Ensemble du champ FAFIH</b>	227	66	177	62	18	48	4,5	1,1	4,1
	Restauration traditionnelle et traiteurs	215	66	166	59	18	46	4,5	1,1	4,1
	Hôtels-restaurants	229	62	185	63	17	51	4,7	1,2	4,4
	Cafés, tabacs et discothèques	231	105	181	63	29	49	4,0	0,9	3,3
	Restauration collective	268	40	204	73	11	56	4,3	1,6	4,2

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

(\*) : durée calculée au prorata du nombre de jours potentiellement travaillés (121 pour l'hiver, 183 jours pour l'été, 365 pour l'année 2007)

**Tableau 3.1 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans l'hôtellerie-restauration (champ couvert par le FAFIH)**

Ensemble du champ FAFIH	Part des postes annexes en :			Part des femmes en :			Part des moins de 29 ans en :			Part des employés en :			Part des temps non complets en :			Part des étab. de 1 à 9 postes en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	77 %	75 %	32 %	35 %	39 %	37 %	46 %	55 %	42 %	64 %	72 %	62 %	40 %	41 %	38 %	36 %	34 %	34 %
Champagne-Ardenne	81 %	73 %	34 %	58 %	61 %	58 %	61 %	69 %	51 %	82 %	83 %	76 %	48 %	52 %	48 %	51 %	54 %	50 %
Picardie	74 %	67 %	28 %	53 %	55 %	53 %	61 %	72 %	52 %	75 %	77 %	71 %	51 %	48 %	42 %	54 %	54 %	54 %
Haute-Normandie	79 %	73 %	33 %	52 %	57 %	54 %	57 %	69 %	50 %	75 %	81 %	72 %	55 %	53 %	48 %	57 %	59 %	59 %
Centre	78 %	68 %	32 %	57 %	60 %	57 %	56 %	71 %	51 %	78 %	82 %	73 %	50 %	49 %	45 %	56 %	59 %	57 %
Basse-Normandie	78 %	60 %	32 %	54 %	55 %	54 %	61 %	74 %	55 %	77 %	82 %	75 %	46 %	45 %	43 %	58 %	68 %	60 %
Bourgogne	74 %	68 %	32 %	57 %	62 %	58 %	53 %	68 %	51 %	77 %	82 %	74 %	45 %	51 %	46 %	52 %	59 %	55 %
Nord-Pas-de-Calais	76 %	72 %	33 %	53 %	53 %	53 %	67 %	73 %	54 %	81 %	84 %	75 %	52 %	55 %	50 %	50 %	55 %	51 %
Lorraine	74 %	70 %	29 %	57 %	61 %	58 %	61 %	72 %	52 %	79 %	83 %	75 %	53 %	53 %	48 %	50 %	55 %	55 %
Alsace	74 %	72 %	31 %	59 %	63 %	59 %	58 %	69 %	48 %	79 %	83 %	74 %	50 %	50 %	47 %	52 %	53 %	50 %
Franche-Comté	69 %	62 %	29 %	61 %	65 %	61 %	62 %	73 %	53 %	79 %	82 %	76 %	51 %	51 %	46 %	71 %	69 %	65 %
Pays-de-la-Loire	79 %	57 %	33 %	58 %	59 %	58 %	59 %	74 %	55 %	76 %	81 %	74 %	50 %	44 %	47 %	59 %	71 %	61 %
Bretagne	78 %	54 %	33 %	56 %	60 %	58 %	62 %	76 %	57 %	79 %	84 %	76 %	48 %	43 %	44 %	66 %	80 %	68 %
Poitou-Charentes	80 %	54 %	32 %	54 %	55 %	54 %	60 %	74 %	56 %	77 %	81 %	74 %	47 %	40 %	43 %	54 %	69 %	58 %
Aquitaine	76 %	59 %	33 %	55 %	52 %	54 %	54 %	68 %	51 %	78 %	81 %	73 %	45 %	44 %	42 %	55 %	73 %	60 %
Midi-Pyrénées	72 %	62 %	31 %	51 %	57 %	53 %	57 %	67 %	50 %	77 %	81 %	73 %	45 %	46 %	43 %	57 %	68 %	61 %
Limousin	77 %	64 %	28 %	49 %	59 %	56 %	63 %	72 %	52 %	73 %	82 %	74 %	43 %	49 %	44 %	56 %	66 %	60 %
Rhône-Alpes	56 %	59 %	29 %	47 %	57 %	51 %	67 %	71 %	55 %	74 %	79 %	71 %	34 %	45 %	40 %	56 %	62 %	55 %
Auvergne	74 %	62 %	32 %	58 %	62 %	58 %	58 %	68 %	50 %	80 %	82 %	76 %	44 %	50 %	47 %	62 %	71 %	64 %
Languedoc-Roussillon	71 %	49 %	31 %	49 %	51 %	50 %	58 %	67 %	53 %	77 %	80 %	74 %	45 %	47 %	44 %	54 %	81 %	65 %
PACA-Corse	68 %	52 %	29 %	46 %	47 %	45 %	54 %	66 %	48 %	73 %	76 %	70 %	43 %	41 %	39 %	54 %	66 %	55 %
DOM	59 %	64 %	21 %	49 %	51 %	52 %	54 %	63 %	40 %	71 %	73 %	67 %	45 %	45 %	36 %	31 %	31 %	32 %
<b>France entière</b>	<b>72 %</b>	<b>62 %</b>	<b>31 %</b>	<b>46 %</b>	<b>52 %</b>	<b>49 %</b>	<b>56 %</b>	<b>67 %</b>	<b>49 %</b>	<b>72 %</b>	<b>79 %</b>	<b>70 %</b>	<b>43 %</b>	<b>45 %</b>	<b>42 %</b>	<b>49 %</b>	<b>60 %</b>	<b>51 %</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 3.2 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans la restauration traditionnelle et les traiteurs**

Restauration traditionnelle et traiteurs	Part des postes annexes en :			Part des femmes en :			Part des moins de 29 ans en :			Part des employés en :			Part des temps non complets en :			Part des étab. de 1 à 9 postes en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	75 %	73 %	33 %	31 %	35 %	32 %	51 %	59 %	47 %	61 %	70 %	60 %	39 %	39 %	39 %	39 %	38 %	40 %
Champagne-Ardenne	80 %	71 %	38 %	54 %	60 %	55 %	67 %	72 %	58 %	81 %	83 %	76 %	47 %	52 %	50 %	45 %	53 %	49 %
Picardie	74 %	66 %	29 %	52 %	53 %	51 %	66 %	73 %	59 %	76 %	79 %	72 %	46 %	46 %	42 %	58 %	59 %	58 %
Haute-Normandie	80 %	73 %	36 %	48 %	52 %	49 %	63 %	72 %	58 %	74 %	80 %	71 %	53 %	52 %	48 %	51 %	57 %	60 %
Centre	79 %	68 %	35 %	53 %	57 %	54 %	60 %	74 %	59 %	76 %	81 %	73 %	49 %	47 %	45 %	56 %	63 %	60 %
Basse-Normandie	77 %	59 %	35 %	49 %	50 %	49 %	64 %	76 %	60 %	74 %	79 %	73 %	39 %	42 %	42 %	70 %	78 %	69 %
Bourgogne	77 %	65 %	33 %	55 %	61 %	58 %	60 %	71 %	56 %	80 %	83 %	76 %	47 %	50 %	47 %	60 %	64 %	60 %
Nord-Pas-de-Calais	75 %	71 %	34 %	52 %	50 %	50 %	71 %	76 %	61 %	81 %	83 %	74 %	49 %	53 %	49 %	50 %	56 %	52 %
Lorraine	75 %	70 %	31 %	55 %	59 %	55 %	65 %	76 %	58 %	79 %	83 %	74 %	54 %	53 %	47 %	52 %	55 %	57 %
Alsace	73 %	72 %	34 %	54 %	57 %	53 %	58 %	69 %	52 %	77 %	81 %	71 %	47 %	46 %	46 %	65 %	65 %	63 %
Franche-Comté	67 %	61 %	29 %	61 %	65 %	61 %	66 %	76 %	60 %	79 %	82 %	76 %	50 %	54 %	46 %	76 %	72 %	72 %
Pays-de-la-Loire	78 %	54 %	34 %	52 %	57 %	54 %	64 %	78 %	64 %	74 %	80 %	73 %	47 %	42 %	44 %	59 %	73 %	65 %
Bretagne	78 %	53 %	34 %	55 %	58 %	56 %	65 %	79 %	64 %	78 %	83 %	76 %	48 %	41 %	43 %	72 %	85 %	74 %
Poitou-Charentes	80 %	52 %	34 %	53 %	52 %	52 %	64 %	76 %	62 %	79 %	80 %	74 %	45 %	38 %	42 %	52 %	71 %	59 %
Aquitaine	75 %	56 %	35 %	51 %	48 %	49 %	60 %	70 %	58 %	78 %	80 %	73 %	45 %	42 %	43 %	62 %	80 %	67 %
Midi-Pyrénées	71 %	63 %	32 %	48 %	55 %	50 %	63 %	71 %	57 %	77 %	81 %	72 %	46 %	49 %	45 %	53 %	68 %	62 %
Limousin	77 %	63 %	27 %	42 %	56 %	53 %	72 %	76 %	58 %	73 %	82 %	73 %	41 %	49 %	43 %	58 %	66 %	61 %
Rhône-Alpes	57 %	60 %	31 %	41 %	54 %	47 %	69 %	73 %	59 %	72 %	78 %	70 %	36 %	46 %	41 %	64 %	67 %	62 %
Auvergne	74 %	64 %	34 %	57 %	58 %	57 %	67 %	71 %	57 %	79 %	82 %	76 %	39 %	51 %	48 %	60 %	71 %	65 %
Languedoc-Roussillon	70 %	47 %	32 %	46 %	49 %	47 %	62 %	68 %	58 %	77 %	77 %	72 %	42 %	46 %	43 %	59 %	86 %	71 %
PACA-Corse	67 %	50 %	29 %	39 %	41 %	39 %	58 %	67 %	52 %	70 %	74 %	67 %	41 %	41 %	39 %	61 %	77 %	65 %
DOM	47 %	61 %	18 %	43 %	46 %	46 %	58 %	64 %	47 %	64 %	67 %	63 %	35 %	34 %	32 %	64 %	57 %	61 %
<b>France entière</b>	<b>71 %</b>	<b>60 %</b>	<b>33 %</b>	<b>42 %</b>	<b>48 %</b>	<b>44 %</b>	<b>59 %</b>	<b>69 %</b>	<b>55 %</b>	<b>70 %</b>	<b>77 %</b>	<b>68 %</b>	<b>42 %</b>	<b>43 %</b>	<b>42 %</b>	<b>53 %</b>	<b>66 %</b>	<b>56 %</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 3.3 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans les hôtels-restaurants**

Hôtels-restaurants	Part des postes annexes en :			Part des femmes en :			Part des moins de 29 ans en :			Part des employés en :			Part des temps non complets en :			Part des étab. de 1 à 9 postes en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	75 %	72 %	27 %	47 %	50 %	47 %	50 %	58 %	42 %	79 %	82 %	73 %	48 %	51 %	38 %	19 %	19 %	19 %
Champagne-Ardenne	81 %	74 %	29 %	70 %	66 %	62 %	63 %	68 %	52 %	86 %	86 %	76 %	45 %	51 %	41 %	40 %	47 %	43 %
Picardie	74 %	67 %	26 %	59 %	57 %	55 %	61 %	74 %	55 %	76 %	75 %	69 %	51 %	48 %	37 %	30 %	35 %	35 %
Haute-Normandie	78 %	69 %	29 %	54 %	64 %	60 %	57 %	70 %	52 %	82 %	86 %	77 %	51 %	49 %	44 %	40 %	56 %	48 %
Centre	77 %	64 %	27 %	60 %	66 %	60 %	55 %	71 %	53 %	81 %	86 %	76 %	46 %	48 %	38 %	42 %	49 %	46 %
Basse-Normandie	79 %	61 %	29 %	58 %	62 %	59 %	64 %	74 %	55 %	86 %	86 %	78 %	50 %	47 %	38 %	33 %	48 %	42 %
Bourgogne	80 %	69 %	28 %	56 %	67 %	60 %	59 %	69 %	52 %	80 %	85 %	75 %	42 %	49 %	38 %	45 %	49 %	46 %
Nord-Pas-de-Calais	78 %	69 %	26 %	49 %	59 %	55 %	70 %	74 %	54 %	81 %	87 %	77 %	50 %	57 %	43 %	32 %	36 %	32 %
Lorraine	70 %	64 %	23 %	59 %	64 %	62 %	65 %	71 %	51 %	79 %	84 %	76 %	44 %	46 %	38 %	36 %	49 %	43 %
Alsace	75 %	72 %	28 %	65 %	70 %	63 %	61 %	72 %	51 %	81 %	85 %	76 %	52 %	49 %	41 %	30 %	33 %	33 %
Franche-Comté	66 %	59 %	24 %	60 %	68 %	65 %	59 %	72 %	51 %	81 %	85 %	77 %	50 %	45 %	39 %	57 %	63 %	56 %
Pays-de-la-Loire	80 %	56 %	26 %	68 %	66 %	64 %	60 %	73 %	55 %	83 %	85 %	77 %	47 %	44 %	39 %	45 %	57 %	48 %
Bretagne	78 %	54 %	29 %	61 %	66 %	63 %	62 %	74 %	54 %	82 %	84 %	76 %	43 %	42 %	38 %	47 %	66 %	53 %
Poitou-Charentes	80 %	56 %	26 %	58 %	63 %	61 %	58 %	70 %	53 %	74 %	84 %	76 %	43 %	43 %	37 %	49 %	58 %	50 %
Aquitaine	72 %	60 %	28 %	63 %	62 %	61 %	52 %	67 %	48 %	81 %	85 %	75 %	38 %	44 %	36 %	36 %	53 %	44 %
Midi-Pyrénées	70 %	56 %	26 %	57 %	61 %	59 %	54 %	65 %	46 %	79 %	82 %	76 %	33 %	40 %	35 %	62 %	70 %	63 %
Limousin	70 %	63 %	26 %	55 %	65 %	62 %	59 %	71 %	50 %	72 %	83 %	75 %	36 %	44 %	36 %	47 %	65 %	57 %
Rhône-Alpes	52 %	54 %	25 %	53 %	61 %	55 %	68 %	71 %	56 %	75 %	81 %	72 %	25 %	40 %	31 %	40 %	55 %	41 %
Auvergne	71 %	58 %	28 %	63 %	67 %	64 %	48 %	69 %	50 %	81 %	85 %	78 %	45 %	48 %	41 %	57 %	68 %	58 %
Languedoc-Roussillon	71 %	53 %	27 %	54 %	64 %	59 %	56 %	68 %	49 %	77 %	84 %	76 %	39 %	45 %	38 %	44 %	63 %	52 %
PACA-Corse	67 %	52 %	28 %	54 %	56 %	52 %	51 %	66 %	48 %	76 %	78 %	72 %	40 %	38 %	34 %	41 %	46 %	37 %
DOM	70 %	69 %	24 %	53 %	54 %	56 %	53 %	65 %	37 %	76 %	78 %	71 %	50 %	55 %	39 %	7 %	10 %	9 %
<b>France entière</b>	<b>68 %</b>	<b>60 %</b>	<b>27 %</b>	<b>54 %</b>	<b>60 %</b>	<b>55 %</b>	<b>58 %</b>	<b>67 %</b>	<b>49 %</b>	<b>78 %</b>	<b>82 %</b>	<b>74 %</b>	<b>39 %</b>	<b>44 %</b>	<b>37 %</b>	<b>36 %</b>	<b>48 %</b>	<b>37 %</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 3.4 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans les cafés, tabacs et discothèques**

Cafés, tabacs et discothèques	Part des postes annexes en :			Part des femmes en :			Part des moins de 29 ans en :			Part des employés en :			Part des temps non complets en :			Part des étab. de 1 à 9 postes en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	78 %	80 %	36 %	29 %	27 %	35 %	35 %	36 %	32 %	84 %	84 %	80 %	38 %	34 %	42 %	63 %	59 %	67 %
Champagne-Ardenne	77 %	77 %	40 %	59 %	56 %	52 %	52 %	59 %	43 %	79 %	81 %	85 %	74 %	58 %	64 %	79 %	88 %	80 %
Picardie	79 %	69 %	36 %	44 %	53 %	54 %	52 %	67 %	43 %	84 %	86 %	88 %	73 %	61 %	63 %	87 %	92 %	90 %
Haute-Normandie	71 %	77 %	39 %	56 %	61 %	58 %	49 %	60 %	42 %	81 %	87 %	88 %	72 %	66 %	66 %	94 %	97 %	91 %
Centre	78 %	75 %	44 %	51 %	58 %	54 %	48 %	58 %	43 %	82 %	84 %	84 %	71 %	64 %	68 %	88 %	84 %	85 %
Basse-Normandie	74 %	63 %	40 %	48 %	53 %	54 %	50 %	65 %	49 %	85 %	87 %	85 %	63 %	53 %	62 %	88 %	92 %	-
Bourgogne	84 %	79 %	49 %	40 %	49 %	45 %	41 %	54 %	42 %	54 %	73 %	77 %	58 %	68 %	72 %	64 %	79 %	72 %
Nord-Pas-de-Calais	76 %	81 %	43 %	56 %	57 %	56 %	56 %	60 %	43 %	88 %	89 %	89 %	69 %	63 %	68 %	89 %	95 %	90 %
Lorraine	75 %	74 %	41 %	60 %	64 %	58 %	53 %	65 %	47 %	84 %	90 %	88 %	72 %	69 %	70 %	83 %	84 %	81 %
Alsace	73 %	75 %	45 %	57 %	61 %	55 %	54 %	69 %	50 %	85 %	90 %	85 %	76 %	69 %	71 %	73 %	84 %	76 %
Franche-Comté	71 %	76 %	48 %	57 %	48 %	49 %	52 %	60 %	47 %	87 %	79 %	86 %	63 %	56 %	69 %	86 %	84 %	-
Pays-de-la-Loire	79 %	61 %	43 %	60 %	56 %	56 %	52 %	66 %	50 %	84 %	89 %	86 %	67 %	52 %	65 %	84 %	91 %	85 %
Bretagne	77 %	58 %	40 %	52 %	56 %	55 %	53 %	67 %	48 %	83 %	89 %	87 %	64 %	51 %	60 %	87 %	91 %	88 %
Poitou-Charentes	69 %	50 %	38 %	42 %	54 %	49 %	53 %	70 %	52 %	77 %	90 %	85 %	64 %	47 %	60 %	93 %	90 %	88 %
Aquitaine	76 %	66 %	45 %	52 %	43 %	46 %	50 %	59 %	46 %	83 %	85 %	83 %	65 %	52 %	61 %	72 %	94 %	85 %
Midi-Pyrénées	74 %	65 %	41 %	42 %	45 %	43 %	52 %	63 %	44 %	76 %	80 %	77 %	64 %	56 %	63 %	84 %	91 %	81 %
Limousin	86 %	68 %	42 %	43 %	51 %	49 %	59 %	63 %	48 %	78 %	81 %	83 %	60 %	67 %	69 %	75 %	86 %	78 %
Rhône-Alpes	61 %	65 %	40 %	53 %	57 %	50 %	65 %	65 %	49 %	83 %	85 %	83 %	55 %	67 %	64 %	84 %	86 %	84 %
Auvergne	77 %	74 %	52 %	42 %	51 %	46 %	50 %	58 %	43 %	82 %	80 %	79 %	72 %	58 %	71 %	92 %	91 %	86 %
Languedoc-Roussillon	75 %	47 %	38 %	46 %	43 %	43 %	55 %	64 %	50 %	83 %	85 %	83 %	69 %	55 %	62 %	69 %	90 %	84 %
PACA-Corse	65 %	54 %	34 %	42 %	45 %	40 %	49 %	64 %	43 %	80 %	83 %	81 %	60 %	56 %	56 %	81 %	87 %	84 %
DOM	52 %	70 %	33 %	44 %	37 %	41 %	58 %	56 %	43 %	94 %	80 %	81 %	87 %	72 %	68 %	33 %	48 %	54 %
<b>France entière</b>	<b>73 %</b>	<b>64 %</b>	<b>40 %</b>	<b>47 %</b>	<b>48 %</b>	<b>48 %</b>	<b>51 %</b>	<b>60 %</b>	<b>44 %</b>	<b>82 %</b>	<b>85 %</b>	<b>83 %</b>	<b>60 %</b>	<b>54 %</b>	<b>61 %</b>	<b>78 %</b>	<b>86 %</b>	<b>79 %</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 3.5 : caractéristiques régionales des postes saisonniers dans la restauration collective**

Restauration collective	Part des postes annexes en :			Part des femmes en :			Part des moins de 29 ans en :			Part des employés en :			Part des temps non complets en :			Part des étab. de 1 à 9 postes en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	86 %	83 %	32 %	41 %	45 %	44 %	33 %	44 %	25 %	62 %	66 %	54 %	37 %	40 %	32 %	35 %	31 %	28 %
Champagne-Ardenne	85 %	80 %	26 %	57 %	57 %	65 %	38 %	52 %	25 %	77 %	62 %	64 %	40 %	53 %	47 %	71 %	66 %	49 %
Picardie	73 %	75 %	20 %	50 %	67 %	60 %	41 %	62 %	25 %	63 %	66 %	59 %	51 %	53 %	40 %	54 %	54 %	44 %
Haute-Normandie	84 %	78 %	23 %	61 %	67 %	63 %	41 %	45 %	21 %	67 %	70 %	59 %	54 %	55 %	45 %	71 %	58 %	54 %
Centre	80 %	77 %	23 %	70 %	62 %	65 %	40 %	52 %	23 %	76 %	75 %	64 %	46 %	48 %	42 %	57 %	50 %	49 %
Basse-Normandie	81 %	77 %	23 %	68 %	68 %	67 %	39 %	56 %	23 %	59 %	71 %	62 %	57 %	54 %	50 %	62 %	55 %	-
Bourgogne	56 %	78 %	27 %	71 %	65 %	66 %	31 %	52 %	25 %	77 %	72 %	61 %	39 %	49 %	47 %	34 %	57 %	48 %
Nord-Pas-de-Calais	80 %	77 %	28 %	64 %	61 %	60 %	52 %	65 %	33 %	79 %	80 %	66 %	56 %	55 %	49 %	35 %	38 %	32 %
Lorraine	76 %	79 %	24 %	63 %	69 %	65 %	44 %	60 %	29 %	76 %	73 %	65 %	47 %	57 %	46 %	37 %	35 %	36 %
Alsace	78 %	66 %	18 %	69 %	80 %	75 %	52 %	59 %	24 %	82 %	88 %	76 %	45 %	65 %	56 %	26 %	20 %	24 %
Franche-Comté	82 %	69 %	20 %	67 %	70 %	64 %	56 %	61 %	29 %	66 %	68 %	57 %	48 %	53 %	42 %	66 %	40 %	-
Pays-de-la-Loire	84 %	82 %	30 %	70 %	69 %	69 %	40 %	58 %	25 %	74 %	71 %	66 %	60 %	54 %	58 %	56 %	53 %	47 %
Bretagne	83 %	82 %	27 %	57 %	64 %	61 %	48 %	53 %	27 %	74 %	77 %	62 %	48 %	59 %	48 %	41 %	49 %	39 %
Poitou-Charentes	86 %	74 %	28 %	60 %	65 %	60 %	46 %	53 %	27 %	72 %	72 %	62 %	52 %	66 %	49 %	56 %	44 %	46 %
Aquitaine	87 %	81 %	29 %	57 %	60 %	60 %	33 %	53 %	27 %	70 %	71 %	61 %	49 %	55 %	46 %	57 %	51 %	44 %
Midi-Pyrénées	80 %	78 %	27 %	60 %	66 %	62 %	39 %	59 %	30 %	78 %	79 %	65 %	53 %	52 %	43 %	51 %	37 %	40 %
Limousin	80 %	78 %	24 %	67 %	64 %	60 %	45 %	47 %	29 %	72 %	66 %	63 %	43 %	59 %	42 %	45 %	43 %	38 %
Rhône-Alpes	74 %	74 %	25 %	61 %	66 %	62 %	42 %	56 %	29 %	69 %	76 %	62 %	47 %	52 %	46 %	39 %	36 %	40 %
Auvergne	82 %	64 %	16 %	61 %	59 %	59 %	45 %	40 %	18 %	67 %	65 %	59 %	45 %	43 %	39 %	57 %	65 %	53 %
Languedoc-Roussillon	74 %	76 %	26 %	58 %	61 %	59 %	44 %	53 %	29 %	69 %	78 %	64 %	51 %	53 %	48 %	40 %	44 %	38 %
PACA-Corse	76 %	73 %	26 %	60 %	60 %	60 %	46 %	55 %	29 %	75 %	74 %	62 %	51 %	50 %	47 %	42 %	46 %	38 %
DOM	61 %	55 %	15 %	60 %	68 %	59 %	40 %	54 %	20 %	62 %	71 %	59 %	31 %	36 %	28 %	2 %	11 %	9 %
<b>France entière</b>	<b>82 %</b>	<b>80 %</b>	<b>28 %</b>	<b>52 %</b>	<b>55 %</b>	<b>55 %</b>	<b>38 %</b>	<b>50 %</b>	<b>26 %</b>	<b>68 %</b>	<b>71 %</b>	<b>60 %</b>	<b>43 %</b>	<b>47 %</b>	<b>41 %</b>	<b>40 %</b>	<b>37 %</b>	<b>35 %</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 4.1 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans l'hôtellerie-restauration (champ FAFIH)**

Ensemble du champ FAFIH	Durée moyenne des postes en jours en :			Durée moyenne des postes pour 100 jours en :			Nombre moyen d'heures salariées par jours en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	21	31	184	17	17	50	3,7	3,8	4,2
Champagne-Ardenne	20	34	192	17	19	53	3,4	3,6	3,9
Picardie	24	39	195	20	21	54	3,5	3,8	4,1
Haute-Normandie	23	38	191	19	21	52	3,2	3,4	3,9
Centre	21	37	185	18	20	51	3,3	3,9	4,1
Basse-Normandie	22	44	179	18	24	49	3,5	4,2	4,2
Bourgogne	26	38	185	21	21	51	3,7	3,6	4,1
Nord-Pas-de-Calais	22	36	193	18	20	53	3,3	3,4	3,9
Lorraine	24	38	196	20	21	54	3,4	3,6	4,0
Alsace	23	36	203	19	20	56	3,3	3,6	3,9
Franche-Comté	28	42	189	23	23	52	3,6	3,8	4,1
Pays-de-la-Loire	22	44	171	18	24	47	3,3	4,2	4,0
Bretagne	22	46	163	18	25	45	3,5	4,3	4,1
Poitou-Charentes	18	47	165	15	26	45	3,8	4,4	4,2
Aquitaine	22	42	163	18	23	45	3,8	4,3	4,3
Midi-Pyrénées	25	40	167	21	22	46	4,0	4,2	4,2
Limousin	21	38	184	17	21	51	3,9	4,1	4,2
Rhône-Alpes	32	43	160	26	24	44	4,6	4,1	4,1
Auvergne	23	41	176	19	22	48	3,9	4,0	4,1
Languedoc-Roussillon	25	53	157	21	29	43	3,8	4,2	4,2
PACA-Corse	27	54	168	22	29	46	3,9	4,3	4,3
DOM	32	42	218	26	23	60	3,7	3,8	4,2
<b>France entière</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>177</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>48</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 4.2 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans la restauration traditionnelle et les traiteurs**

Restauration traditionnelle et traiteurs	Durée moyenne des postes en jours en :			Durée moyenne des postes pour 100 jours en :			Nombre moyen d'heures salariées par jours en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	23	32	175	19	17	48	3,7	3,9	4,1
Champagne-Ardenne	20	35	183	17	19	50	3,4	3,6	3,8
Picardie	23	39	183	19	21	50	3,6	3,9	4,2
Haute-Normandie	24	38	178	20	21	49	3,1	3,3	3,9
Centre	21	37	170	17	20	47	3,4	3,9	4,0
Basse-Normandie	21	44	168	17	24	46	3,8	4,3	4,2
Bourgogne	23	40	178	19	22	49	3,6	3,7	4,0
Nord-Pas-de-Calais	22	37	183	18	20	50	3,4	3,4	3,9
Lorraine	24	37	187	20	20	51	3,3	3,5	4,0
Alsace	25	36	192	21	20	53	3,4	3,7	3,9
Franche-Comté	27	42	179	22	23	49	3,9	3,8	4,1
Pays-de-la-Loire	22	46	155	18	25	43	3,4	4,3	4,1
Bretagne	22	46	151	18	25	41	3,6	4,3	4,1
Poitou-Charentes	17	48	149	14	26	41	3,9	4,5	4,2
Aquitaine	22	44	149	18	24	41	3,8	4,4	4,2
Midi-Pyrénées	25	39	159	21	21	44	4,0	4,1	4,2
Limousin	21	37	177	18	20	49	4,1	4,0	4,3
Rhône-Alpes	31	43	152	26	23	42	4,6	4,1	4,1
Auvergne	22	38	164	18	21	45	4,2	3,9	4,1
Languedoc-Roussillon	25	54	145	21	29	40	3,9	4,2	4,2
PACA-Corse	27	54	158	22	30	43	4,1	4,4	4,2
DOM	37	43	205	30	23	56	4,4	4,3	4,4
<b>France entière</b>	<b>25</b>	<b>43</b>	<b>166</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq



**Tableau 4.3 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans les hôtels-restaurants**

Hôtels-restaurants	Durée moyenne des postes en jours en :			Durée moyenne des postes pour 100 jours en :			Nombre moyen d'heures salariées par jours en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	26	37	205	21	20	56	3,3	3,4	4,3
Champagne-Ardenne	19	33	197	16	18	54	3,7	3,6	4,4
Picardie	26	40	196	22	22	54	3,4	3,7	4,5
Haute-Normandie	23	40	194	19	22	53	3,6	3,6	4,1
Centre	23	41	190	19	22	52	3,3	3,9	4,4
Basse-Normandie	23	46	182	19	25	50	3,2	4,0	4,5
Bourgogne	21	39	190	17	21	52	3,7	3,6	4,4
Nord-Pas-de-Calais	23	40	209	19	22	57	3,2	3,4	4,4
Lorraine	25	42	208	21	23	57	3,9	3,9	4,4
Alsace	23	35	207	19	19	57	3,2	3,6	4,2
Franche-Comté	31	43	199	25	24	55	3,4	3,9	4,4
Pays-de-la-Loire	21	47	186	18	26	51	3,5	4,1	4,5
Bretagne	21	50	170	17	27	47	3,8	4,3	4,5
Poitou-Charentes	19	47	182	15	26	50	3,9	4,1	4,5
Aquitaine	22	43	177	19	23	48	4,2	4,1	4,6
Midi-Pyrénées	25	45	167	21	24	46	4,5	4,5	4,6
Limousin	21	40	186	18	22	51	4,0	4,3	4,6
Rhône-Alpes	33	46	154	27	25	42	4,9	4,3	4,5
Auvergne	24	46	175	20	25	48	4,1	4,1	4,4
Languedoc-Roussillon	26	51	172	21	28	47	4,0	4,1	4,5
PACA-Corse	28	55	171	23	30	47	4,0	4,4	4,5
DOM	29	41	224	24	23	61	3,1	3,3	4,1
<b>France entière</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>185</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>51</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 4.4 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans les cafés, tabacs et discothèques**

Cafés, tabacs et discothèques	Durée moyenne des postes en jours en :			Durée moyenne des postes pour 100 jours en :			Nombre moyen d'heures salariées par jours en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	21	27	188	17	15	51	3,7	3,7	3,9
Champagne-Ardenne	28	35	193	23	19	53	2,7	3,3	3,2
Picardie	27	43	206	23	23	57	2,5	3,1	3,2
Haute-Normandie	26	39	202	21	21	55	2,5	2,6	3,0
Centre	25	39	189	21	21	52	2,2	3,0	3,0
Basse-Normandie	25	42	183	21	23	50	2,7	3,6	3,2
Bourgogne	21	36	180	17	19	49	2,7	2,7	2,8
Nord-Pas-de-Calais	26	34	204	21	18	56	2,8	2,7	2,9
Lorraine	28	41	198	23	22	54	2,5	2,8	2,9
Alsace	28	43	196	23	23	54	2,6	2,8	2,8
Franche-Comté	28	38	189	23	21	52	2,3	3,2	2,8
Pays-de-la-Loire	25	44	167	20	24	46	2,6	3,8	3,1
Bretagne	25	46	178	21	25	49	2,7	3,8	3,2
Poitou-Charentes	28	50	170	23	27	46	2,8	4,2	3,3
Aquitaine	29	40	152	24	22	42	2,5	3,7	3,3
Midi-Pyrénées	30	41	172	25	22	47	2,9	3,6	3,3
Limousin	18	44	182	15	24	50	2,8	3,4	3,0
Rhône-Alpes	34	46	174	28	25	48	3,7	3,2	3,1
Auvergne	27	35	183	22	19	50	2,4	3,2	2,6
Languedoc-Roussillon	27	57	156	22	31	43	2,4	3,9	3,4
PACA-Corse	32	55	181	27	30	50	3,1	3,7	3,6
DOM	27	46	222	22	25	61	2,4	2,7	2,9
<b>France entière</b>	<b>27</b>	<b>44</b>	<b>181</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>49</b>	<b>3,0</b>	<b>3,6</b>	<b>3,3</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq

**Tableau 4.5 : durée des postes (en jours) et le nombre d'heures salariées par région dans la restauration collective**

Restauration collective	Durée moyenne des postes en jours en :			Durée moyenne des postes pour 100 jours en :			Nombre moyen d'heures salariées par jours en :		
	hiver	été	2007	hiver	été	2007	hiver	été	2007
Ile-de-France	13	21	187	11	12	51	4,1	4,1	4,4
Champagne-Ardenne	15	26	221	12	14	61	3,4	4,2	4,0
Picardie	19	27	235	16	15	64	4,2	4,2	4,2
Haute-Normandie	16	26	228	13	14	63	3,7	3,9	4,0
Centre	20	25	227	16	14	62	3,9	4,5	4,1
Basse-Normandie	18	25	229	15	13	63	3,9	4,2	4,0
Bourgogne	41	23	208	34	13	57	4,3	4,3	4,0
Nord-Pas-de-Calais	20	29	213	17	16	58	3,7	3,7	4,0
Lorraine	19	24	217	16	13	60	4,1	3,8	4,1
Alsace	16	32	243	13	18	66	4,0	3,8	3,9
Franche-Comté	22	34	220	18	19	60	3,7	4,4	4,2
Pays-de-la-Loire	20	23	215	17	12	59	3,1	3,7	3,7
Bretagne	20	22	208	16	12	57	3,5	3,9	4,1
Poitou-Charentes	19	29	224	16	16	61	3,7	3,8	4,1
Aquitaine	15	22	204	13	12	56	4,1	4,2	4,1
Midi-Pyrénées	19	25	196	15	14	54	3,8	4,4	4,2
Limousin	19	21	219	16	11	60	4,2	4,5	4,2
Rhône-Alpes	21	28	214	17	15	59	3,9	3,9	4,0
Auvergne	17	36	247	14	20	68	3,8	4,3	4,3
Languedoc-Roussillon	23	26	212	19	14	58	3,7	4,1	4,0
PACA-Corse	20	30	205	17	16	56	3,6	4,2	4,0
DOM	23	43	246	19	23	67	4,3	3,7	4,4
<b>France entière</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>204</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>56</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>4,2</b>

Source : DADS 2006-2007 – Champ : Ensemble des postes rémunérés dans l'hôtellerie-restauration – Traitement Céreq



ISSN : 1776-3177  
Marseille, 2010.